

Sillery.fr



**PROJET
ÉDUCATIF
TERRITORIAL
2021-2024**

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 5 |
| I – UNE TRADITION DU PROJET EDUCATIF LOCAL QUI VIENT POSER LES FONDEMENTS DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL | 7 |
| A - Historique du projet éducatif local à Sillery | 7 |
| 1) De 1983 à 1986, les premières expérimentations | 7 |
| 2) Les contrats bleus et CATE de 1987 à 1996 | 7 |
| 3) Sillery, site pilote de l'expérience des « ARS » | 8 |
| 4) Le Contrat Educatif Local de 2000 à 2014 | 8 |
| 5) Le Projet Educatif Territorial de 2014 à 2021 | 10 |
| 6) La contractualisation avec la Caisse d'allocations familiales | 10 |
| II - EVALUATION DU PEDT - PERIODE 2018/2021 | 11 |
| III - LE PEDT DE SILLERY : UN ANCRAGE TERRITORIAL ET UN PUBLIC ELARGI | 18 |
| 1) Un public élargi | 18 |
| 2) L'ancrage territorial du PEDT | 19 |
| 3) Atouts du territoire pour la mise en oeuvre du PEDT | 20 |
| 4) Contraintes du territoire | 21 |
| IV – Les priorités recherchées par le PEDT (les objectifs partagés par l'ensemble des partenaires éducatifs) | 22 |
| V - LA MISE EN OEUVRE DU PEDT A L'ÉCOLE PRIMAIRE | 27 |
| A - Interventions sur le temps scolaire: Les actions de coéducation | 28 |
| B – Les actions périscolaires | 30 |
| 1) L'accueil périscolaire du matin et du soir: la garderie éducative | 30 |
| 2) La pause méridienne - 12h/13h45 | 32 |
| 3) Le Plan Mercredi (Accueil de loisirs du mercredi) | 35 |
| B – Les actions extrascolaires | 38 |
| VI - COMITÉ DE PILOTAGE ET MODE DE GOUVERNANCE DU PEDT | 39 |
| VII - L'ÉVALUATION DU PEDT | 40 |

INTRODUCTION

La commune de Sillery est caractérisée par une longue tradition des projets éducatifs locaux.

Rassembler les forces vives éducatives du village autour d'un projet commun, mutualiser les projets et les moyens locaux sont depuis longtemps des objectifs prioritaires pour la municipalité.

La mise en oeuvre des deux premiers PEDT (2014/2017 et 2018/2021) est allée en ce sens. Nous avons voulu emmener chaque acteur vers des priorités communes et créer ainsi une « émulation » éducative permettant à chacun, enfants, adultes, parents, de vivre des expériences riches de socialisation et d'éducation.

Le comité de pilotage se réunit pour orienter les actions mises en place et les évaluer. Le bilan de ces évaluations est transcrit dans la première partie de ce document.

Nous pouvons toutefois faire quelques constats qui montrent la difficulté de ce projet collectif et l'ampleur de la tâche pour aboutir à un résultat cohérent et efficace :

- Le PEDT nous a permis d'affiner nos connaissances sur le fonctionnement des uns et des autres. Et force est de constater que l'hétérogénéité des modes d'organisation, de fonctionnement et des modes de pratique sont autant de freins à la mise en cohérence et à l'homogénéisation des actions.
- Au moment de la construction du PEDT, le diagnostic était partagé, l'envie d'évoluer et de décloisonner était partagée... Pour autant, les acteurs éducatifs ne se sont peut-être pas rendus compte de la nécessaire remise en cause que cela supposait.
- Ce PEDT n'a de sens que s'il vise une ambition collective et que chacun va en ce sens. Or, la peur du changement, la frilosité au moment d'expérimenter, les freins institutionnels et les réglementations, les égoïsmes nous privent souvent des moyens de cette ambition. En voulant un projet commun, on donne le sentiment aux acteurs éducatifs de les dépouiller de leurs compétences. Permettre à chacun de s'immiscer dans le projet de l'autre est mal vécu, chacun veut garder son autonomie et son pré carré.
- Nous sommes convaincus que ce n'est pas l'organisation collective qui fait vivre le projet et le dynamise (nous n'avons aucun moyen de coercition ou d'obligations), ce sont les personnes volontaires, visionnaires et engagées.
- Une réelle difficulté est le manque de temps pour travailler autour du projet commun. Les acteurs ont tous des responsabilités chronophages. Cette valeur-temps est souvent négligée: on a envie de...mais on n'a pas le temps !
- L'allègement du taux d'encadrement en périscolaire est une ineptie: D'un côté, on fait une réforme pour redonner du sens aux rythmes de vie de l'enfant, réduire sa fatigue et améliorer sa concentration, et de l'autre, on envoie ces enfants sur des activités de masse, désordonnées et bruyantes car sous encadrées.
- La réglementation autour de l'école est devenue drastique, pratiquer la coéducation avec des intervenants extérieurs est un parcours semé d'embûches, l'image de l'école cloisonnée et des enfants confinés derrière les barrières pour cause de sécurité est peu sujette à l'ouverture.

- Les dispositions prévues dans le premier PEDT ont été dénoncées après la signature par les services de l'éducation nationale (impossible de laisser un éducateur sportif seul avec la classe pendant que l'enseignant décroisonne par ailleurs). On sanctuarise l'école, un manque de confiance envers les éducateurs municipaux, un projet freiné, bloqué pour des raisons pas toujours évidentes à comprendre.

La majorité des PEDT existants ont été créés pour répondre à une demande institutionnelle obligatoire, créer de nouvelles activités périscolaires et obtenir les financements qui s'y attachent.

A aucun moment nous n'avons voulu adhérer à ce principe.

Notre projet, dès le début, a eu une autre ambition, plus globalisante, centrée sur l'individu, quel que soit son âge. La reconduction de notre PEDT a les mêmes objectifs. Plutôt que multiplier les lieux de réflexion et d'action autour des questions de socialisation et d'éducation, nous les rassemblons dans ce projet de territoire à vocation unique: Donner à chacun les moyens de la réussite et de l'accomplissement personnel et apprendre à vivre ensemble.

I – UNE TRADITION DU PROJET EDUCATIF LOCAL QUI VIENT POSER LES FONDEMENTS DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

A - Historique du projet éducatif local à Sillery

La commune de Sillery est engagée depuis 30 ans dans une démarche partagée de projet éducatif local.

1) *De 1983 à 1986, les premières expérimentations*

Dès 1983, la collectivité et l'école ont développé un partenariat pour les activités scolaires et extrascolaires, formalisé notamment par la mise à disposition d'un éducateur municipal.

En 1985, dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire dans le premier degré et du développement des liaisons de l'école avec les partenaires éducatifs locaux, un projet présenté par l'école en liaison avec un certain nombre d'associations de la commune a été retenu comme lieu d'expérience pédagogique par l'Etat.

Il est à noter qu'une association sportive de l'école primaire avait été créée pour laquelle la commune mettait à disposition des moyens matériels, financiers et humains.

2) *Les contrats bleus et CATE de 1987 à 1996*

A partir de 1987, suivant le mouvement novateur de contractualisation des politiques éducatives territoriales, la commune a signé avec l'Etat un contrat bleu articulant projet local et projet d'école.

Il s'agissait alors d'opérations d'aménagement des rythmes extrascolaires visant à développer, au bénéfice des enfants des écoles élémentaires, la pratique volontaire d'activités sportives, culturelles et scientifiques.

En 1988, l'Etat définit de nouvelles orientations et commence à parler d'aménagement des rythmes de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires. La municipalité élabore un projet dans le but d'aboutir à une réelle prise en compte des rythmes de vie de l'enfant et à une meilleure articulation avec le projet d'école.

La multiplication des activités de qualité dans les écoles, le renforcement de la coopération entre l'institution scolaire et ses partenaires, l'importance croissante de l'effort consenti par les collectivités territoriales constituent autant d'éléments qui contribuent à un bilan positif et qui incitent l'Etat à regrouper les différents types de contrats sous l'appellation « Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant » (CATE) – Contrat de ville.

Ainsi, en 1989, Sillery signe son premier CATE-Contrat de ville.

Les directives sont claires : « Le projet global, œuvre commune de tous les partenaires concernés, proposera, avec la nécessaire approbation du conseil d'école non seulement un programme diversifié et équilibré d'activités éducatives prolongeant les enseignements obligatoires sans se substituer à eux, mais un aménagement du temps quotidien, hebdomadaire et sur l'année scolaire ».

Ce CATE sera reconduit chaque année jusqu'en 1997.

3) Sillery, site pilote de l'expérience des « ARS »

En 1997, la municipalité a poursuivi cette dynamique en signant un Contrat d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et des jeunes (CARVEJ) avec le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Parallèlement à ce contrat, elle s'est volontairement engagée dans l'expérience des ARS (aménagement des rythmes scolaires), présentée comme un moyen de rééquilibrer les différents temps de la journée de l'enfant et de répartir plus harmonieusement temps scolaire et hors temps scolaire au sein de la journée, de la semaine et de l'année.

Déjà, à cette époque, la démarche adoptée correspondait à celle qui est préconisée aujourd'hui.

Suite à une concertation avec l'équipe éducative (enseignants, commune, associations, familles), un accord avait été trouvé pour s'engager dans cette voie expérimentale. Les conditions pour la mise en place de cette expérience avaient été définies et partagées à savoir :

- Apporter un plus dans la qualité du travail déjà réalisé et dans la coopération entre les différents partenaires
- Adapter le projet à la réalité du milieu rural, à la spécificité du village et s'inscrire dans une politique plus globale d'éducation des enfants.
- Faire du projet une expérience dans l'expérience en diversifiant les rythmes.

Concrètement, cette expérience se caractérisait par des après-midi d'animations sans cartable et des activités de coéducation sur le temps scolaire dans le but notamment d'aider les élèves en difficulté.

Un comité de pilotage évaluait régulièrement le dispositif.

4) Le Contrat Educatif Local de 2000 à 2014

La commune s'est logiquement engagée dans la voie du Contrat Educatif Local (CEL) en 2000 considérant celui-ci comme l'aboutissement d'un projet engagé depuis plus de 10 ans.

L'introduction du document de présentation de l'époque est encore aujourd'hui plus que d'actualité. Elle est particulièrement significative de la voie empruntée par la municipalité pour construire sa politique sociale et, au moment d'élaborer un nouveau projet éducatif territorial, elle résume parfaitement les principes généraux retenus pour l'action municipale :

« La politique sociale envers les jeunes s'est construite par paliers, en s'appuyant dès le départ sur une confiance réciproque et une collaboration étroite entre élus-professionnels et une philosophie commune de l'animation et de la vie du village.

La première étape consistait à s'appuyer sur l'école (sport à l'école) et le milieu associatif (soutien technique : aide à l'entraînement sportif et collaboration à l'organisation des manifestations). Les liens créés avec les enfants, avec les enseignants, avec les bénévoles des associations, avec les parents seront des atouts qui permettront de mettre en place un réseau continu de relations. Ainsi l'animateur devient le personnage repère du village au même titre que la directrice de l'école. C'est lui qui crée la stabilité des projets et la proximité des professionnels et des bénévoles.

En second lieu, il a fallu développer un programme d'activités à partir du centre de loisirs. Ce fut le point central pour les enfants : découverte des activités canoë-kayak, tir à l'arc, orientation, VTT, sports collectifs... puis création de clubs plus spécialisés où l'enfant peut se perfectionner, faire du loisir ou de la compétition et où il pourra plus tard encadrer les plus jeunes. C'est la constatation que l'on peut faire au bout de 10 ans !

Le programme d'animation se construit sur du long terme en tenant compte de l'évolution des centres d'intérêts et des acquis de l'enfant. L'environnement nous le permettant le fil conducteur est de proposer des activités de pleine nature et de se donner des supports pédagogiques pour impliquer plus profondément les enfants. Un des objectifs est de construire avec l'enfant afin d'éviter d'en faire un consommateur de loisirs (aucune sortie coûteuse soit dans les parcs d'attraction soit en voyage : l'argent a été investi dans du matériel : VTT, matériel sportif et culturel, jardin, entretien des arbres, activités pour le respect de l'environnement).

Actuellement le parc de matériel est un sérieux point positif pour attirer les jeunes. Un objectif qui paraît maintenant essentiel : refuser le cloisonnement. Il est nécessaire d'assurer des passerelles entre les différents acteurs qui interviennent dans la vie de l'enfant, entre les différentes activités et les différents âges. Par exemple : le club vidéo fait des montages pour animer le repas des personnes âgées, le club kayak participe à l'encadrement et à la sécurité lors des 24h sport nature de Sillery, le club de danse organise le téléthon et le groupe d'ados la Fête de la musique. Leur permettre de participer aux manifestations du village est une certaine reconnaissance de leur place dans la société.

De plus, ils n'ont pas de local pour eux mais tout leur est ouvert : salle des sports, salle vidéo, club électronique, restaurant scolaire pour leurs soirées de réflexion suivies d'un repas ; le respect des lieux leur est demandé. De plus il y a toujours un encadrement, même pas loin !

La plus grosse difficulté est « d'accrocher les adolescents » ; aussi sans continuité il est impossible de les faire entrer dans un cadre, si peu contraignant soit-il.

Le dernier aspect est une politique de formation et d'embauche. Au-delà de l'âge du centre de loisirs, 16 ans, il a été mis en place une préparation à l'encadrement des plus jeunes. Les adolescents se retrouvent pendant 5 ou 6 week-ends sur l'année pour se préparer au centre de loisirs de l'été suivant. Ils réfléchissent et partagent le temps de vie collectif qui cimente le groupe. Ensuite ils sont embauchés comme aide-animateurs au centre d'été. A 17 ans ils passent leur BAFA et sont ensuite pris comme animateurs diplômés. Le personnel CLSH est composé exclusivement de jeunes de Sillery, environ une cinquantaine par centre.

La mise en place de ce dispositif est de responsabiliser le jeune, de lui donner une formation d'animateur et humaine en même temps, de lui permettre une première expérience professionnelle, et d'avoir bien souvent son premier salaire !

Il est facile de parler de cette politique mais c'est le fruit d'un travail mis en place depuis 13 ans. Il y a des échecs chez certains enfants ; il y aussi quelquefois des dégradations par des jeunes. Il y a de plus en plus de jeunes en échec, paumés par des difficultés familiales : l'objectif que l'on poursuit est d'essayer de répondre à leurs attentes, en trouvant une solution si modeste soit-elle, sur le village, en prenant en compte le fait que les jeunes entrent de plus en plus tard dans le monde du travail : la strate de population concernée par cette politique englobe aujourd'hui les jeunes de 4 à 24 ans !

Actuellement un constat sur la globalité des problèmes de notre société nous amène à la réflexion suivante : la collectivité est amenée à contribuer au rôle éducatif des enfants et des jeunes, en complémentarité avec l'Education Nationale, les parents, les associations et les autres structures.

Après avoir été soutenu dans notre politique par les différents dispositifs gouvernementaux mis en place (plans locaux d'animation, contrat d'aménagement du temps de l'enfant, contrat LASER, aménagement des rythmes scolaires en dernier lieu, contrat jeunesse), le cadre d'un projet éducatif local est déjà constitué et la signature d'un contrat éducatif local sera d'une part, un aboutissement pour contractualiser officiellement la globalité de la politique menée et d'autre part, un engagement pour chacun à mettre en pratique le projet retenu afin d'aller plus loin dans la politique globale ».

Depuis 2010, de nouvelles orientations de l'Etat nous avaient incité à décliner le CEL uniquement autour du projet adolescent.

5) Le Projet Educatif Territorial de 2014 à 2021

La réforme des rythmes scolaires de 2014 a été le point de départ du PEDT. La réforme de 2017 a ensuite remis en cause l'élan généré autour notamment des activités pédagogiques complémentaires qui avait permis aux collectivités d'exister autrement qu'au travers de services obligatoires (restauration, garderie).

6) La contractualisation avec la Caisse d'allocations familiales

A partir de 2001, la commune a développé un partenariat avec la CAF par l'intermédiaire, dans un premier temps, d'un Contrat Temps Libre, signé pour une durée de trois années et renouvelé en 2004.

La CAF aidait ici la commune à mettre en place une politique globale et concertée en faveur des loisirs et des vacances des jeunes de 6 à 18 ans.

En 2007, ce CTL s'est transformé en Contrat Enfance Jeunesse, renouvelable également tous les trois ans. Il vise à cofinancer principalement les accueils de loisirs pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans.

Le nouveau projet éducatif territorial (PEDT) trouve donc son fondement dans l'histoire du projet éducatif local à Sillery. La démarche partenariale n'est pas nouvelle, il s'agit simplement de l'adapter aux organisations actuelles.

II - EVALUATION DU PEDT - PERIODE 2018/2021

Chaque priorité définie par le PEDT a été évaluée.

PRIORITÉ #1: L'harmonisation et le partage du temps de vie de l'enfant

Rappel des objectifs:

Il faut redéfinir le partage du temps de vie de l'enfant.

Le projet n'aura de sens que si l'on parvient à équilibrer ce temps.

Mais équilibre ne signifie pas forcément équilibre horaire.

Il faut que cet équilibre soit au plus près des situations individuelles et donc modulable.

Cet équilibre sera le résultat de la complémentarité entre les différents partenaires

Question concrète:

Comment doit-on partager le temps de l'enfant sur les différents lieux d'apprentissage (école, familles, pratiques sportives et culturelles) ?

Ex: - Doit-on imposer un nombre limite de compétitions annuelles ?

- Opportunité des activités périscolaires pour les enfants pratiquant plusieurs activités associatives ?

- Doit-on placer les activités périscolaires gratuites le mercredi après-midi ou le samedi matin plutôt qu'en fin de journée ?

Critères d'évaluation:

Est-ce que les emplois du temps des enfants tendent à s'équilibrer ?

Les familles ont-elles compris l'importance de limiter le nombre d'activités pratiquées ? Existe-t-il une organisation concertée entre tous les partenaires éducatifs ? Est-ce que chaque partenaire a compris le message et modifie ses conditions d'accueil ?

Indicateurs:

Nombre d'activités pratiquées par l'enfant. Analyse des emplois du temps

Degré de fatigue ressenti

Evaluation:

L'objet initial de la réforme était de redéfinir les rythmes de vie de l'enfant pour combattre l'échec scolaire.

L'idée-force gardée à l'esprit tout au long de la construction du PEDT original (2014/2017) était d'être cohérent avec l'esprit de la réforme.

Au delà de l'amélioration des rythmes scolaires, c'est l'amélioration des rythmes de vie de l'enfant qu'il faut poursuivre. L'objectif de mieux apprendre et de favoriser la réussite scolaire passe aussi par une prise de recul sur les activités périscolaires, extrascolaires, associatives et familiales telles

qu'elles sont pratiquées aujourd'hui par les enfants à Sillery. C'est en tout cas ce qui dicte les débats autour de ce PEDT.

De manière générale, nous estimons que les enfants pratiquent trop d'activités, leurs journées sont hachées avec des activités passant sans transition du travail scolaire à l'activité physique, en passant par des temps collectifs imposés et bruyants. Les intervenants sont nombreux avec des discours parfois différents.

Dans l'imaginaire des adultes et des parents, plus l'enfant sera occupé, plus il sera éveillé. Il n'y a pas de place pour le « rien faire » et l'ennui, pas de place pour l'imagination ou la réflexion personnelle.

Le problème est que ces convictions n'ont pas ou peu de preuve scientifique. Or, il est difficile de faire passer ce type de messages sans ces preuves, les contradicteurs trouveront toujours des exemples pour brouiller le débat.

Notre projet s'est donc porté sur plusieurs actions:

- Arrêter les activités périscolaires proposées par la commune (période 16h30/18h)
- Favoriser les activités associatives à partir de 16h30 et éviter que les enfants pratiquent ces activités après 18h.
- Proposer une garderie éducative souple, les enfants pouvant repartir à n'importe quel moment.

Certaines associations ont été dans cette dynamique. Des créneaux associatifs ont ainsi été créés entre 16h30 et 18h

PRIORITÉ #2: La formation des jeunes, des adultes et des parents

Rappel des objectifs:

C'est l'apprentissage de la citoyenneté qui se caractérise par trois fondements:

- Les parents ne pourront pas être des partenaires éducatifs s'ils n'ont pas compris le projet et s'ils ne le partagent pas
- La politisation, non pas dans le sens d'adhérer aux idées d'un parti mais dans une optique de comprendre et réfléchir sur la vie institutionnelle.
- Une pratique active de la citoyenneté: s'engager au service d'une cause, échanger et débattre autour de thèmes sociétaux, de savoir écouter, de gérer un groupe, de s'intégrer à la société...

Exemple d'action concrète:

- La semaine citoyenne: chaque partenaire éducatif propose des échanges/débats autour de thèmes favorisant la culture institutionnelle appliquée à leur champ d'action. L'instruction civique n'est pas l'apanage de l'école.

Par exemple, pour les associations: Quel est le fondement d'une association ? L'importance du bénévolat, l'importance de l'aide publique pour la pratique...

L'association n'est pas qu'un lieu de pratique, c'est aussi un lieu où on échange des valeurs communes.

Critères d'évaluation:

Est-ce que des actions autour de la thématique citoyenneté ont été mises en place dans les organisations actuelles ?

Est-ce que des débats ont été organisés à l'initiative notamment de l'association des parents d'élèves ?

Est-ce que les associations fédèrent autour d'un projet commun et ne rassemblent pas que des consommateurs d'activité ?

Indicateurs:

Nombre d'actions initiées

Fréquentation des assemblées générales des associations

Evaluation:

Trop peu d'actions sont initiées autour de cet objectif. C'est pourtant un levier essentiel et une réponse aux nombreuses interrogations des acteurs éducatifs.

- On entend souvent les responsables associatifs se plaindre du manque d'engagement des adhérents, l'association étant devenu un simple lieu de consommation, à mille lieux de la définition originelle de l'association, groupement de personnes réunies autour d'un projet commun.

La participation aux grands moments de vie de l'association est souvent très faible, souvent vécue comme une contrainte. Or, aucune expérience n'est menée pour tenter d'endiguer le phénomène, laissant la place à la capitulation et à l'air du temps.

Les adhérents n'ont souvent aucune notion de ce qu'implique normalement l'adhésion à une association. Ils estiment qu'à partir du moment où ils ont payé, ils peuvent consommer librement leur activité. Cette vision consumériste va à l'encontre des principes fondamentaux de l'association. Et c'est oublier que derrière cette pratique se cachent des fonds publics importants et l'engagement de bénévoles généreux.

- De la même façon, les acteurs éducatifs s'accordent à dénoncer des difficultés récurrentes: comportements des enfants, des parents, communication avec les familles, problèmes de responsabilité, ... Cela pourrait faire l'objet de travaux collectifs et solidaires. Pourtant, aucun débat n'a été proposé, aucune solution n'a été imaginée, chacun attendant peut-être l'initiative de l'autre ?

- L'école se mobilise régulièrement pour participer à des événements citoyens hors temps scolaire: commémorations des armistices, Téléthon (opération petit-déjeuner par l'école). Des sorties-visites sur les lieux historiques de notre région ont été organisées en collaboration avec les seniors de Sillery favorisant ainsi l'échange entre générations. Discussions philosophiques avec un intervenant extérieur sur des thèmes de société.

- Dans la continuité des expériences vécues en accueil de loisirs par les animateurs BAFA et en chantiers de jeunes locaux par des adolescents du village, une association de jeunes s'est

créée en 2020 avec l'objectif de dynamiser le territoire, d'apporter une vision positive de la jeunesse et d'émanciper chaque adhérent dans son milieu de vie, scolaire, professionnel, associatif, familial... Malgré un contexte compliqué (pandémie), de premières expériences concluantes ont été mises en place (Participation au téléthon par exemple).

PRIORITÉ #3: L'égalité des chances pour la réussite et l'accomplissement personnel

Rappel des objectifs:

On parle ici de réussite scolaire, sociale, professionnelle.

Nous devons davantage prendre en compte les spécificités du territoire et valoriser le travail manuel lié à ces spécificités.

Nous devons accompagner et réinsérer les jeunes qui sortent du parcours scolaire traditionnel.

Nous devons apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.

Pour cela, tous les partenaires éducatifs peuvent être sollicités.

Critères d'évaluation:

Parvient-on à endiguer l'échec scolaire ?

Est-ce que les élèves en difficulté sont pris en charge par le collectif ?

Existe-t-il des passerelles entre les partenaires éducatifs qui bénéficient aux jeunes éprouvant le plus de difficultés ?

Une aide personnelle aux élèves en difficulté a-t-elle été mise en place ?

Indicateurs:

Résultats scolaires des élèves en difficulté, progression sur l'année.

Sentiments des familles

Evaluation:

Difficile de parler d'échec scolaire ou de décrochage à l'école primaire, tout au plus parle-t-on de difficultés scolaires.

En dehors de l'aide proposée sur le temps scolaire par les dispositifs d'état, il n'y a pas forcément de passerelles mises en place entre l'école et les autres partenaires (associations et commune).

La commune propose un temps d'aide aux leçons pendant la garderie éducative du soir (participation libre des enfants).

Les relations avec le collège de Verzy sont minimales, le collège ne sollicite pas la commune lorsqu'un élève est en difficulté de la même façon que la commune ne demande rien au collège.

Lorsqu'un élève décroche, nous l'apprenons souvent par des voies détournées. Lorsque le cas se présente, le collectif est sollicité pour mettre en oeuvre un plan d'action et de réinsertion.

Un jeune a par exemple été pris en charge par la commune sous forme de soutien scolaire, puis l'association Spirale lui a permis de faire des stages en entreprise dans le but de trouver une voie professionnelle qui lui conviendrait. Il a désormais un plan de formation.

La commune de Sillery est régulièrement sollicitée par le collège de Verzy pour du prêt de matériel: Véhicules 9 places pour des déplacements UNSS, matériel sportif pour des actions diverses (VTT, ...)

PRIORITÉ #4: Favoriser la prise de responsabilités, fédérer autour de projets collectifs

Rappel des objectifs:

Nous souhaitons créer les conditions favorables à la participation des enfants et des jeunes aux projets collectifs, aux projets associatifs.

Plutôt que de créer des institutions supplémentaires (par ex., conseil municipal des enfants), nous inciterons les jeunes à s'engager dans celles existantes, nous leur réserverons des places.

Cela va dans le sens du partage des responsabilités et du pouvoir.

Critères d'évaluation:

Est-ce que des jeunes participent à la vie d'un club, de l'école, de la commune ?

A t-on créé les conditions de la prise de responsabilité ? Est-ce que des places dans les instances de décision ont été réservées à des jeunes ou à des enfants ?

Indicateurs:

Nombre d'enfants participant aux instances de décision

Evaluation:

Des méthodes de participation ont été développées à l'école. Les élèves peuvent prendre la parole pour partager aux autres leurs découvertes, leurs connaissances. Des temps d'activités sont même prévus, mettant en situation active les élèves qui souhaitent partager des savoir-faire avec les autres (type Marché des connaissances).

Il est dommage que ce type d'expérimentation pleine de sens ne soit pas généralisée sur d'autres temps, notamment lors des accueils de loisirs.

Toutefois, cela n'implique pas véritablement une prise de responsabilité. Sur cette période 2018/2021, aucun enfant, aucun jeune n'a pris place dans une instance de décision (bureau de

l'association ou conseil d'administration). Il existe pourtant de nombreux outils modernes qui permettrait de leur laisser une place (administration des réseaux sociaux, vidéos, ...).

PRIORITÉ #5: La prise en compte de la réalité de l'existant

Rappel des objectifs:

Souvent, les projets sont lancés sur la base de certitudes non fondées ou prouvées, des chiffres qui ne sont plus à jour.

Nous devons orienter notre projet en fonction d'une réalité actualisée et avoir une image réelle et exhaustive du village.

Une analyse des besoins sociaux est souvent effectuée à un instant T. Pour l'actualiser, nous devons nous doter d'outils d'analyse efficaces et permanents.

Cette priorité est partagée avec le CCAS et s'applique aux champs de la pauvreté, du droit aux vacances, du logement, du handicap...

Critères d'évaluation:

Des enquêtes et des analyses ont-elles été initiées ?

Est-ce que des indicateurs pertinents ont été trouvés pour faire avancer le projet ?

Evaluation:

Un travail complet d'enquêtes avait été effectué au moment de l'élaboration du PEDT. Il a permis d'avoir des certitudes et de les articuler avec nos convictions.

Ce travail d'enquête et d'analyse a été mis de côté et n'a pas été renouvelé.

En 2021, une analyse des besoins sociaux est en cours de rédaction. Ces chiffres vont permettre de réajuster certaines politiques notamment tarifaires pour encore mieux prendre en compte les situations de précarité vécues par certains.

PRIORITÉ #6: Donner du sens au développement durable et à son approche tri-dimensionnelle par la mise en place d'une charte « Agenda 21 »

Rappel des objectifs:

Le développement durable ne se limite pas à la dimension environnementale. Il prend aussi en compte la dimension sociale et économique.

La commune a donc décidé, en complémentarité du PEDT, de s'engager dans la conception d'un agenda 21 multi partenarial à visée éducative.

La charte Agenda 21 inscrite dans le projet formalisera l'engagement de chaque partenaire éducatif dans cette voie.

Evaluation:

Cette charte Agenda 21 n'a pas été mise en place, il s'agissait du travail d'une stagiaire DEJEPS qui n'a pas été repris par la suite.

Toutefois, le développement durable est une préoccupation pour une partie des acteurs et de nombreuses actions sont menées :

- A l'école,
 - * Méthodes de tri des déchets
 - * Opération Nettoyons la nature (toutes les classes)
 - * Les sorties à Reims se font désormais régulièrement par les transports publics, en bus: spectacles, visites, découvertes
 - * Animations jardinage autour autour et dans l'école
 - * Projets autour de la biodiversité
- Dans les dispositifs municipaux,
 - * Ateliers culinaires, ateliers de cosmétiques naturels, le jardin pédagogique, les animations santé, ...
- Les associations sont peu soucieuses des questions de développement durable dans leurs activités ou dans leur organisation (dépenses énergétiques, tri des déchets, ...)

Il n'existe pas de travail collaboratif et commun autour de cette notion de développement durable.

III - LE PEDT DE SILLERY : UN ANCRAGE TERRITORIAL ET UN PUBLIC ELARGI

La transversalité des dispositifs mis en place sur la commune et les passerelles établies entre chaque action et chaque public incitent à élargir le PEDT dans un souci de cohérence et de continuité éducative.

1) Un public élargi

Le PEDT ne se limite pas au périmètre scolaire, il est étendu à l'ensemble des publics touchés par les actions éducatives. Les projets ne sont pas multipliés mais plutôt harmonisés dans un document unique.

Parce que nous prônons les principes d'éducation populaire et parce que nous sommes convaincus que le lien intergénérationnel ne doit pas exister que ponctuellement, sur des actions sans suite, nous élargissons encore le champ de notre PEDT aux adultes et aux seniors. Les futurs retraités sont peut-être nos futurs animateurs. Et déjà, nos dispositifs d'animation tendent à mélanger les générations sur des mêmes pratiques (exemple des activités gratuites de février).

Le PEDT concerne donc :

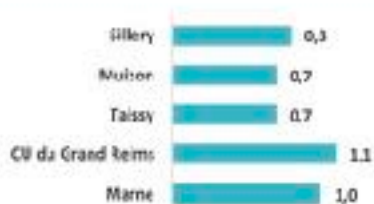
- Les enfants et jeunes scolarisés de la maternelle aux formations supérieures.
- Tous les jeunes quelque soit leur situation; en apprentissage, recherche d'emploi, décrochage scolaire, service civique, contrats aidés...
- Les adultes, les parents, les seniors qui ne peuvent être dissociés d'un projet collectif d'éducation.

Ce document de base ne concerne que les 3-11 ans, les enfants de l'école primaire. Les projets concernant les autres publics pourront annexés à ce document principal.

Toutefois, les débats et réflexions du comité de pilotage s'appliquent à l'ensemble de ces publics et non exclusivement aux enfants de l'école primaire.

La commune de Sillery recense **1795 habitants** en 2021.

Indice de jeunesse*



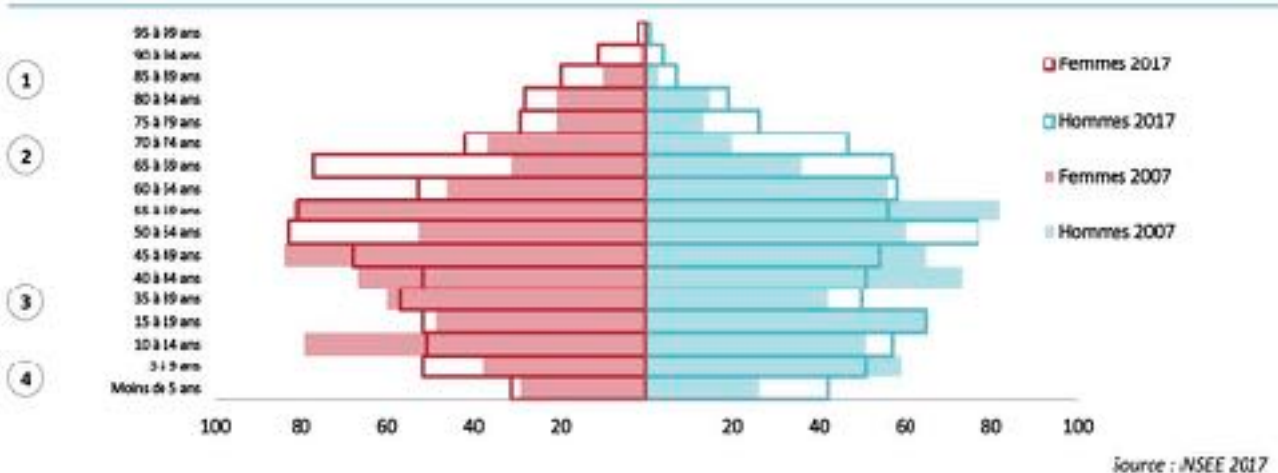
Plus l'indice de jeunesse est élevé, plus la population est jeune.

○ Indice de jeunesse = Les moins de 20 ans / les plus de 60 ans

Source : INSEE 2017

En 2017, on comptait pour Sillery 0,8 personne(s) de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans.

Pyramide des âges de la population



2) L'ancrage territorial du PEDT

Il apparaît important pour l'ensemble des partenaires éducatifs de lier le PEDT aux spécificités du village et au cadre dans lequel il s'intègre au territoire.

Il est nécessaire d'orienter les actions mises en place en fonction des potentialités du territoire, des débouchés ouverts aux jeunes à la sortie de l'école.

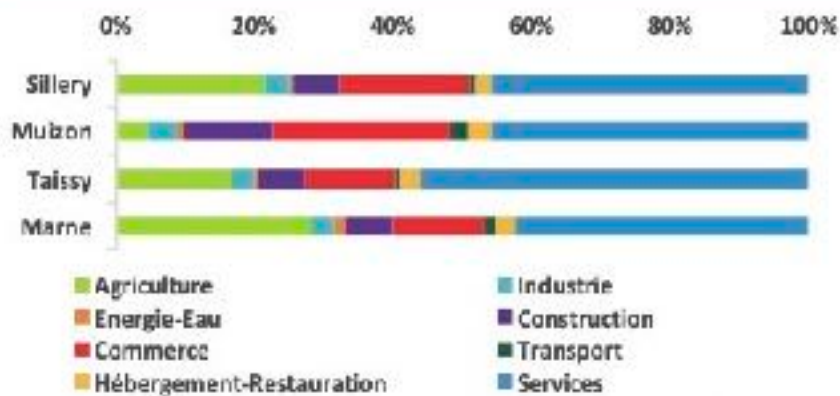
Les activités seront d'autant plus pertinentes qu'elles seront en lien avec les spécificités locales. Comment par exemple valoriser auprès des enfants et des jeunes les activités manuelles locales porteuses d'emploi ? Comment anticiper l'évolution du tissu économique local ou des filières scolaires et universitaires afin de donner un maximum de chances aux jeunes du village de les intégrer ?

Sillery est une commune située au Sud-Est de l'agglomération rémoise. D'une superficie de 920 ha, la commune bénéficie d'une position géographique singulière puisqu'elle compose un territoire de rencontre entre les habitants et le vignoble, la vallée de la Vesle, à mi-chemin entre Reims et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

Sillery se caractérise comme un bourg-centre rural structurant à l'échelle du Pays Rémois. C'est un territoire disposant à la fois des services de population, d'un habitat diversifié et d'une desserte par les transports en commun.

En 2020, Sillery comptait 41 entreprises avec au moins un salarié

Entreprises par secteur d'activité



Source : Répertoire SIRENE, 1er janv. 2021

Au 1er janvier 2021, la part des entreprises de la commune du secteur des services était de 46%.

La commune de Sillery, située entre le pôle urbain rémois et la montagne de Reims, est marquée par l'activité agricole et viticole. On retrouve sur la commune des cultures de types :

- Viticoles ; avec la présence de vignes au sud du territoire.
- Céréalières ; avec les vastes champs cultivés.
- Maraîchères ; petite production local de fruits et légumes.

La commune dispose d'un caractère rural entretenu par la présence de ces activités agricoles notamment viticole.

Même si ces spécificités ne peuvent pas être les seules bases pour la définition des objectifs du PEDT, elles sont un point non négligeable à intégrer aux réflexions.

3) Atouts du territoire pour la mise en oeuvre du PEDT

- Une longue tradition du projet éducatif local et de contractualisation avec les partenaires institutionnels
- Une volonté politique forte de cohésion sociale et, par conséquent, de développer des activités éducatives de qualité auprès des populations du village
- Un personnel municipal qualifié qui prône le concept d'éducation populaire et qui a développé un réseau d'intervenants pluridisciplinaires.
- Une situation géographique des écoles permettant l'ouverture à des activités variées sans déplacements lointains.
- La proximité d'espaces d'animations et d'infrastructures municipales.

- Une volonté de progression et de développement vertueux partagée par l'ensemble des partenaires éducatifs
- Un dynamisme associatif qui laisse entrevoir des possibilités nouvelles d'actions partagées

4) *Contraintes du territoire*

Les contraintes ont été évoquées en introduction de ce document.

IV – LES PRIORITÉS RECHERCHÉES PAR LE PEDT (LES OBJECTIFS PARTAGÉS PAR L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES ÉDUCATIFS)

Les objectifs édictés en 2014 restent les mêmes aujourd'hui. L'ampleur et l'ambition du projet sont à long terme et ne peuvent être pleinement atteints sur une période de 4 ans.

La commune souhaite apporter une dimension politique au projet: celui-ci est fortement inspiré par le rapport Condorcet qui a posé les bases de l'éducation populaire pendant la période révolutionnaire.

Condorcet prône une instruction en deux temps :

1) L'éducation de l'école primaire 2) L'éducation tout au long de la vie

Il fait naître le concept prometteur de l'éducation permanente afin que le citoyen puisse prendre toutes les décisions en ce qui concerne la société de façon raisonnée et libre.

Le but de l'instruction est donc que le citoyen devienne son propre éducateur. Il doit également avoir un esprit critique. Pour cela, il faut qu'il entretienne son savoir, d'où l'importance que l'instruction dure toute sa vie.

Pour rappel, qu'est ce que l'éducation populaire ?

- L'éducation populaire est un courant d'idées qui prône une diffusion de la connaissance au plus grand nombre afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient.

- Elle se définit généralement en complément des actions de l'enseignement formel (éducation nationale).

- C'est une éducation qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. Elle ne se limite pas à la diffusion de la culture académique ni même à l'art au sens large, mais également aux sciences, aux techniques, aux sports et aux activités ludiques, ...

- Ces apprentissages sont perçus comme l'occasion de développer ses capacités à vivre en société : confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public, écouter, etc...

Pour le PEDT, 6 priorités sont définies qui sont autant d'objectifs à atteindre au service de deux causes:

1- Combattre l'échec scolaire et l'exclusion

2- Créer les conditions d'une « synergie » éducative où chacun se nourrit de l'autre

PRIORITÉ #1: L'harmonisation et le partage du temps de vie de l'enfant

Il faut redéfinir le partage du temps de vie de l'enfant.

Le projet n'aura de sens que si l'on parvient à équilibrer ce temps.

Mais équilibre ne signifie pas forcément équilibre horaire.

Il faut que cet équilibre soit au plus près des situations individuelles et donc modulable.

Cet équilibre sera le résultat de la complémentarité entre les différents partenaires

Question concrète:

Comment doit-on partager le temps de l'enfant sur les différents lieux d'apprentissage (école, familles, pratiques sportives et culturelles) ?

Ex: - Doit-on imposer un nombre limite de compétitions annuelles ?

- Opportunité des activités périscolaires pour les enfants pratiquant plusieurs activités associatives ?

- Doit-on placer les activités périscolaires gratuites le mercredi après-midi ou le samedi matin plutôt qu'en fin de journée ?

PRIORITÉ #2: La formation des jeunes, des adultes et des parents

C'est l'apprentissage de la citoyenneté qui se caractérise par trois fondements:

- Les parents ne pourront pas être des partenaires éducatifs s'ils n'ont pas compris le projet et s'ils ne le partagent pas

- La politisation, non pas dans le sens d'adhérer aux idées d'un parti mais dans une optique de comprendre et réfléchir sur la vie institutionnelle.

- Une pratique active de la citoyenneté: s'engager au service d'une cause, échanger et débattre autour de thèmes sociétaux, de savoir écouter, de gérer un groupe, de s'intégrer à la société...

Exemple d'action concrète:

- La semaine citoyenne: chaque partenaire éducatif propose des échanges/débats autour de thèmes favorisant la culture institutionnelle appliquée à leur champ d'action. L'instruction civique n'est pas l'apanage de l'école.

Par exemple, pour les associations: Quel est le fondement d'une association ? L'importance du bénévolat, l'importance de l'aide publique pour la pratique...

L'association n'est pas qu'un lieu de pratique, c'est aussi un lieu où on échange des valeurs communes.

PRIORITÉ #3: L'égalité des chances pour la réussite et l'accomplissement personnel

On parle ici de réussite scolaire, sociale, professionnelle.

Nous devons davantage prendre en compte les spécificités du territoire et valoriser le travail manuel lié à ces spécificités.

Nous devons accompagner et réinsérer les jeunes qui sortent du parcours scolaire traditionnel.

Nous devons apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.

Pour cela, tous les partenaires éducatifs peuvent être sollicités.

PRIORITÉ #4: Favoriser la prise de responsabilités, fédérer autour de projets collectifs

Nous souhaitons créer les conditions favorables à la participation des enfants et des jeunes aux projets collectifs, aux projets associatifs.

Plutôt que de créer des institutions supplémentaires (par ex., conseil municipal des enfants), nous inciterons les jeunes à s'engager dans celles existantes, nous leur réserverons des places.

Cela va dans le sens du partage des responsabilités et du pouvoir.

PRIORITÉ #5: La prise en compte de la réalité de l'existant

Souvent, les projets sont lancés sur la base de certitudes non fondées ou prouvées, des chiffres qui ne sont plus à jour.

Nous devons orienter notre projet en fonction d'une réalité actualisée et avoir une image réelle et exhaustive du village.

Une analyse des besoins sociaux est souvent effectuée à un instant T. Pour l'actualiser, nous devons nous doter d'outils d'analyse efficaces et permanents.

Cette priorité est partagée avec le CCAS et s'applique aux champs de la pauvreté, du droit aux vacances, du logement, du handicap...

PRIORITÉ #6: Donner du sens au développement durable et à son approche tri-dimensionnelle par la mise en place d'une charte « Agenda 21 »

| Objectifs | Moyens |
|--|--|
| <p><i>Prodiguer à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité</i></p> | <p><u>L'équilibre nutritionnel est respecté</u> : un travail en amont est mis en place quand au choix de l'entreprise qui a en charge la réalisation des repas à travers un cahier des charges établi par une commission municipale.</p> <p><u>L'enfant est éveillé au goût</u> : le personnel invite l'enfant à la découverte des aliments.</p> <p><u>L'enfant doit respecter les règles d'hygiène</u> : le personnel invite les enfants à se laver les mains dès son arrivée à la restauration, il vérifie la réalisation de la tâche demandée aux enfants.</p> <p><u>Pendant le repas</u> : le personnel veillera à la bonne utilisation des outils dont l'enfant dispose pour prendre son repas et lui apportera les conseils en cas d'utilisation non conforme.</p> <p><u>La gestion des aliments</u> : le personnel met tout en œuvre pour la sécurité liée à l'alimentation. Le personnel doit apporter la notion du respect de la nourriture et lutter contre le gaspillage alimentaire.</p> |
| <p><i>Garantir à l'enfant sa sécurité physique</i></p> | <p><u>Les rythmes et besoins de l'enfant sont respectés</u> : Le personnel doit s'adapter autant que possible aux rythmes et besoins de l'enfant, et non l'inverse. Il faut aussi savoir apporter les consignes en fonction des enfants et aménager des temps calmes.</p> <p><u>Les conditions d'organisation doivent permettre à l'enfant d'avoir des repères</u> : le personnel doit connaître les prénoms des enfants et organisera les tables de façon à respecter les affinités entre les enfants et prendre en compte la mixité (filles/garçons, repas différents).</p> <p><u>La pause méridienne doit rester un moment de relaxation</u> : Le personnel, à travers son application pédagogique, donnera la possibilité à l'enfant de se déconnecter des heures de classe.</p> <p><u>Le personnel doit offrir un cadre confortable et ludique</u> : le personnel doit proposer une disponibilité et une relation bienveillante et cordiale avec les enfants : autant d'actions qui contribuent au plaisir d'être ensemble. (téléphone portable interdit pour le personnel pendant l'activité restauration).</p> <p><u>Les enfants doivent évoluer dans un cadre sécuritaire garanti</u>: Pour cela, la collectivité de Sillery, représentée par Thomas DUBOIS, maire, garantit un encadrement suffisant par rapport au nombre d'enfants. La directrice contrôlera la présence des enfants, les absences, aura mis en place une démarche pour répondre aux petits bobos et aux accidents plus graves. Elle devra informer dans le secret médical les enfants qui demandent une surveillance plus rapprochée souvent liée avec un PAI.</p> |
| <p><i>Permettre à l'enfant d'acquérir les notions d'autonomie, de responsabilité et de socialisation</i></p> | <p><u>Eduquer les enfants</u> : le personnel devra éduquer les enfants à la vie collective. Les enfants apprennent à vivre ensemble. L'enfant participe à des actions dans l'intérêt du groupe. Pendant la pause méridienne, les enfants évoluent plus librement qu'en classe. Mais tout n'est pas permis : Il y a des règles, des usages, des bonnes pratiques. Le personnel apprend et montre à l'enfant la valeur du respect, de la tolérance, du dialogue, de la solidarité, de l'intérêt général.</p> |

LE PEDT EST AXE SUR CES PRIORITES.

CHAQUE PARTENAIRE DOIT SIGNER UNE CHARTE QUI FORMALISE SON ENGAGEMENT ET ACTE LE FAIT QUE CES PRIORITES SONT PARTAGEES.

De ces priorités découlent des objectifs éducatifs à atteindre. Ces objectifs plus précis sont détaillés dans chaque temps d'accueil périscolaire et extrascolaire mis en place dans le cadre du PEDT.

V - LA MISE EN OEUVRE DU PEDT A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Comme cela a été souligné précédemment, dans un souci de continuité et de cohérence entre les actions, le PEDT ne concerne pas uniquement les enfants scolarisés dans les écoles de Sillery, il s'étend à l'ensemble de la population de la commune.

Toutefois, dans cette partie, nous ne nous intéresserons qu'à la mise en œuvre du PEDT pour les enfants scolarisés à Sillery, à savoir à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

Les autres parties du PEDT (Adolescents, seniors...) pourront être annexées par la suite à ce document.

Collectivité territoriale porteuse du projet: Mairie de SILLERY

Nom du correspondant: M. Fabrice BOUQUIN

Fonction: Directeur du service à la population de la mairie de Sillery

Adresse: Place de la Mairie - 51500 SILLERY

Téléphone: 03.26.49.15.82

Adresse électronique: fabrice@sillery.fr

Territoire concerné: Commune de Sillery

Public concerné: (chiffres 2020/2021)

Nombre total d'enfants:

- 59 enfants à l'école maternelle (entre 3 et 5 ans)
- 1113 enfants à l'école élémentaire

Etablissements scolaires concernés:

Une école maternelle (3 sections) - Une école élémentaire (5 classes)

Durée du PEDT: 3 ans (2021/2024), renouvelable.

Articulation avec d'autres projets existants : Avec le projet d'école
Avec le Contrat enfance-jeunesse (CAF)

Lieux d'activité:

Salle des sports /salle des fêtes / 2 terrains de football / 3 courts de tennis

1 jardin pédagogique

1 lieu collectif : L'espace Irma Noël : Une salle pour la pratique de la poterie, une salle de restauration, 2 salles d'activités manuelles, une cuisine pédagogique, un espace polyvalent.

Partenaires :

Les associations du village - les écoles- le collège de Verzy- les habitants de Sillery-la ligue de l'enseignement - le Creps de Reims- le CDOS de la marne -Les OMS- la ville de Reims - CAF - MSA - DDCSPP de la Marne

A - Interventions sur le temps scolaire: Les actions de coéducation

Idée initiale: l'éducation est l'affaire de tous. Un décloisonnement des actions éducatives (école, familles, associations, partenaires institutionnels) permet de viser une cohérence dans la mise en œuvre d'une éducation citoyenne ayant pour objectif la responsabilisation de tous les acteurs petits et grands. L'école, en s'ouvrant sur l'environnement physique et social, en impulsant des projets agissant sur cet environnement (si possible pour le transformer) permet de faire vivre le concept de coopération, entre enfants, classe, écoles, entre enseignants, entre école et parents.

Le milieu rural étant déficitaire de structure institutionnelle pour accompagner les enfants qui ont besoin de méthodes pédagogiques différentes, la coéducation est un outil qui va permettre aux enseignants de pouvoir accompagner des groupes, des projets de classe dans un souci d'égalité pour tous.

Malheureusement, comme nous l'avons indiqué en introduction, les services de l'éducation nationale ne semblent plus enclins à favoriser ce type d'ouverture.

Les actions pédagogiques:

La pratique du sport à l'école

La commune, depuis les années 1985, en collaboration avec l'éducation nationale et l'Usep marne, accompagne les enseignants de l'école élémentaire de Sillery.

Un éducateur accompagne les enseignants dans la pratique des activités physiques et sportives. Ils préparent ensemble les cycles d'apprentissages.

1 heure d'accompagnement par classe par semaine

Nouvelles technologies : Informatique, préparation au B2I

Mise à disposition d'un animateur municipal en collaboration avec l'enseignant en demi-groupe classe.

De 1h30 à 3h d'accompagnement par classe (maternelle et élémentaire) par semaine (sur un semestre).

Atelier Poterie à l'école maternelle

Mise à disposition d'un artisan céramiste pour chaque classe de l'école maternelle

Les classes transplantées création d'une dynamique pour l'année scolaire

Permettre que chaque enfant participe à un séjour au moins une fois au cours de sa scolarité.

La classe de neige:

Depuis 1980, les enfants de l'école élémentaire partent en classe de neige, la commune de Sillery accompagne l'enseignant qui souhaite organiser un séjour en lui apportant son soutien financier, humain et matériel.

Séjour de 14 jours chaque année.

L'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. La commune de Sillery soutient l'école maternelle de Sillery en proposant l'accompagnement d'un artisan potier pendant l'année scolaire.

Des animateurs sont régulièrement mis à disposition de l'école pour accompagner les projets de classe (éducation à l'environnement, TICE, ...)

Sorties à la piscine

La municipalité finance les sorties piscines permettant aux élèves d'apprendre à nager.

Le jardin de l'école maternelle

La commune soutient le projet financièrement (achats de matériel) et humainement (installation, entretien, ...).

B – Les actions périscolaires

1) L'accueil périscolaire du matin et du soir: la garderie éducative

INTERVENANTS/PARTENAIRES

Ce dispositif est coordonné par le service à la population de la mairie de Sillery et ses agents municipaux.

Accueil du matin

DESCRIPTION

Les enfants sont accueillis dès leur arrivée dans la structure, ce temps doit permettre les échanges et un accueil chaleureux des enfants et des familles.

ORGANISATION

Jours d'ouverture : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
Horaires : De 7h30 à 8h45 (arrivée échelonnée)

Public accueilli : Enfants école primaire, classe petite section maternelle à CM2
Les enfants constituent un public mixte (filles-garçons) issus pour la majorité de Sillery.

Capacité d'accueil : 80

Les enfants scolarisés à l'école maternelle sont amenés en classe par les agents du service périscolaire.

Les enfants scolarisés à l'école primaire sont sous la responsabilité des agents communaux jusqu'à l'arrivée d'au moins un professeur des écoles dans la cour de l'école.

LIEUX D'INTERVENTION

Espace Irma Noël - 2 rue de la Barre 51500 SILLERY

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne sur le portail familles de la mairie de Sillery.
Aucun enfant ne sera accepté aux différents dispositifs s'il n'est pas inscrit !
Inscription et annulation jusqu'à 8 jours avant la date de présence.

TARIFICATION

Coût par séance : Tarif 1 : QF ≤ 500 € = 1.75 € Tarif 2 : QF ≥ 501 € = 1.95 €

MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES

Les familles sont informées par la mairie, par l'école et par le site internet de la commune.

Plus de détail sur cet accueil du matin en annexe 1

Accueil du soir

DESCRIPTION

Après le goûter servi en début d'accueil, le service laissera à l'enfant le choix de son activité (lecture, jeux, repos ...) en groupe ou individuellement, dans la salle d'accueil ou dans la cour.

Des ateliers sont mis en place: Poterie, aide aux leçons, pâtisserie, arts plastiques, jeux de société, dessin, activité créative, ...

Trait d'union entre l'école et la famille, ce lieu d'accueil est attentif à l'éveil des enfants, à l'autonomie, au respect des personnes et des biens, à la vie collective, à l'hygiène.

ORGANISATION

Jours d'ouverture : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

Horaires : De 16h30 à 18h

Public accueilli : Enfants école primaire classe petite section maternelle à CM2

Les enfants constituent un public mixte (filles-garçons) issus pour la majorité de Sillery.

Capacité d'accueil : 80

Les enfants scolarisés à l'école maternelle sont pris en charge à 16h30 et emmenés au lieu de garderie par au moins deux agents.

Les enfants scolarisés à l'école primaire sont pris en charge par un agent communal dans la cour de l'école à 16h30.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à l'heure souhaitée jusque 18h.

LIEUX D'INTERVENTION

Espace Irma Noël - 2 rue de la Barre 51500 SILLERY

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne sur le portail familles de la mairie de Sillery.

Aucun enfant ne sera accepté aux différents dispositifs s'il n'est pas inscrit !

Inscription et annulation jusqu'à 8 jours avant la date de présence.

TARIFICATION

Coût par séance : Tarif 1 : QF ≤ 500 € = 1.75 € Tarif 2 : QF ≥ 501 € = 1.95 €

MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES

Les familles sont informées par la mairie, par l'école et par le site internet de la commune.

Plus de détail sur cet accueil du soir en annexe 1

2) La pause méridienne - 12h/13h45

Le contexte:

La commune de SILLERY organise un accueil périscolaire pour les enfants scolarisés aux écoles maternelle et élémentaire de Sillery.

Ce service est le fruit d'une volonté politique d'accompagnement des familles dont les parents travaillent, des adultes en recherche d'emploi, permettre à des parents de participer à des missions de tâches saisonnières (vendanges, campagne sucrière, etc..) ou répondre à une demande urgente (divorce, hospitalisation...).

Le temps de midi des enfants (12h/13h45), appelé pause méridienne, correspond à un temps périscolaire placé directement sous la responsabilité du service à la population de la commune de Sillery sous la forme d'un accueil de loisirs sans hébergement.

La structure :

Période de fonctionnement : du jour de la rentrée scolaire au dernier jour d'école en juillet

Lieu : Espace Irma Noël 2 rue de la barre 51500 Sillery

Téléphone : 03-26-49-15-82 *Email :* contact@sillery.fr

Descriptif des locaux :

- 1 cuisine pour organiser le service et le reconditionnement de la vaisselle.
- 1 salle à manger pour accueillir 25 enfants de maternelle.
- 1 salle à manger pour accueillir 50 enfants de l'école primaire.
- 1 lieu de détente pour les enfants de maternelle.

L'équipe :

Une directrice : Mme Angélique Potier, BAFD–PSC1

5 animateurs :

- Mme Karine GRIBONVAL Bafa, agent de la collectivité
- Mlle Carine CHATILLON Bafa, agent de la collectivité
- Mme Véronique GUILBERT, Beesapt
- Mlle Valentine GRIBONVAL, BAFA
- M.David CHEVALOT, BAFA

Remplacements par:

- Mme Sylviane EISCHWALD, agent de la collectivité
- Mlle Alexandra BAUDON, agent de la collectivité

Le constat :

Selon une étude du Credoc, les repas servis en cantine sont plus équilibrés que ceux qui sont donnés au domicile des élèves. La cantine serait donc un lieu d'initiation culinaire important. "La restauration scolaire permet aux enfants et adolescents de manger plus diversifié. De nombreux aliments recommandés par le Plan National Nutrition Santé y sont consommés en plus grande quantité qu'à l'extérieur, contribuant ainsi à améliorer leur équilibre alimentaire et nutritionnel note le Credoc.

Objectifs et moyens :

Projet de fonctionnement 12h-13h45

Critère d'évaluation de réussite :

- La prise de repas des enfants (repas jetés)
- L'ambiance des repas
- Le comportement des participants

Les moments de l'évaluation :

- Tous les 21 jours

Les outils de l'évaluation

- Grille journalière

Les menus : réalisation par la Caisse des Ecoles Publiques de Reims

Les modalités d'inscriptions :

Les inscriptions se font en ligne sur le portail familles de la mairie de Sillery.
Aucun enfant ne sera accepté aux différents dispositifs s'il n'est pas inscrit !
Inscription et annulation jusqu'à 8 jours avant la date de présence..

Participation des familles :

Les tarifs sont fixés par la commune de Sillery. Dans le cadre de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant l'accueil périscolaire des critères doivent être respectés :

- Une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale,
- Une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources. La mise en place de la tarification modulée devient une condition obligatoire,
- La mise en place d'activités diversifiées.

Les tarifs sont les suivants :

Coût du repas : Tarif 1 : QF ≤ 500 € = 4,05 € Tarif 2 : QF ≥ 501 € = 4,35 €

Le paiement :

Le paiement s'effectue à réception de la facture à la Trésorerie de Verzy – 51380 VERZY

Toute réclamation (prix du repas, nombre de prestations facturées ...) doit être adressée à la mairie, par courrier ou par mail (mairie@sillery.fr).

Le projet pédagogique complet de la pause méridienne et de l'accueil de loisirs sans hébergement organisé pendant celle-ci se trouve en annexe 2.

3) Le Plan Mercredi (Accueil de loisirs du mercredi)

- **La mise en place du Plan Mercredi à Sillery**

Notre PEDT vise la complémentarité entre tous les acteurs éducatifs et l'ensemble des temps d'accueil de l'enfant.

Dans le cadre du Plan Mercredi, l'accueil de loisirs du mercredi est intégré au PEDT et en reprend les mêmes dispositions: porteurs du projet, territoires et écoles concernés, pilotage et coordination, ...

*L'organisation et les activités proposées sont détaillés dans le projet pédagogique en **annexe 3**.*

Dans la continuité historique des accueils de loisirs organisés par nos services, nous nous inscrivons naturellement et pleinement dans la charte de qualité du « Plan Mercredi » avec toutefois quelques freins à l'action.

La charte de qualité du Plan Mercredi organise donc l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- **Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires**

Les constats et évaluations que nous avons pu faire en introduction de ce document sont déjà significatifs de notre perplexité face à ce défi.

Si la cohérence entre les projets d'école et les projets pédagogiques des accueils de loisirs nous semblent indispensables et porteurs de sens, la réalité et l'expérience nous montrent que cela apparaît illusoire voire utopique.

La sanctuarisation des écoles au nom du tout-sécuritaire, les réticences des services de l'éducation nationale à autoriser l'autonomie des éducateurs municipaux pour décroquer, la dépendance des projets communs aux volontés individuelles des enseignants sont autant d'indicateurs du peu d'égard fait aux acteurs éducatifs alternatifs à l'école.

Les services éducatifs municipaux et les associations ne sont pas toujours reconnus comme des acteurs pédagogiques et sont souvent perçus comme des lieux de garderie et de loisirs. Il est certes de notre ressort de faire changer cet état d'esprit, mais force est de constater que l'expérience, la longévité, la pugnacité, l'engagement ne sont pas toujours gages de respect de la part de nos collaborateurs.

La défiance des uns envers les autres crée des ruptures qu'il faut combattre. Nous entendons souvent les mêmes remarques:

« C'est la faute de l'école ! » et inversement « c'est la faute des parents ! ». « La licence associative est trop chère, qu'est ce qu'ils font de notre argent ? ». « Les parents nous prennent pour une garderie, ils déposent leurs enfants et vont faire les soldes ! ». « L'école, c'était mieux de mon temps, il y'avait de la discipline, on apprenait les savoirs fondamentaux et on n'avait pas les mêmes enseignants qu'aujourd'hui ! » etc...

Nous sommes convaincus d'une nécessaire harmonisation des projets et des discours et de l'importance du décrochage. Mais la réalité nous rappelle à plus de modestie.

- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap.

Nous nous attachons à accueillir tous les enfants quelle que soit leur situation, nous prenons notamment en compte le handicap en apportant les aménagements nécessaires et en proposant des activités accessibles.

La tarification de l'accueil de loisirs du mercredi intègre le quotient familial avec une tarification réduite en dessous d'un certain seuil.

La communication auprès des familles est favorisée: Sur le site internet de la commune, un portail d'informations et d'inscriptions permet aux familles d'accéder à toutes les données utiles (règlement intérieur, projet pédagogique, programme, ...).

- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec les acteurs.

Le mot d'ordre donné à l'équipe d'animation est de privilégier les activités « à l'extérieur », pas uniquement pour sortir des bâtiments mais pour partir à la découverte de notre environnement. Plutôt que de créer des activités au sein de l'accueil, nous profitons de la richesse du territoire et de l'existant pour définir le programme d'animation. Pour autant, nous ne pratiquons pas d'activités de consommation payantes mais nous nous appuyons sur notre patrimoine, notre environnement et divers partenariats.

Le jardin pédagogique de la commune par exemple permet une multitude d'activités à chaque saison. On peut semer, planter, récolter, transformer, observer, dessiner, jouer, grimper, ... Aucune limite n'est imposée. Les animaux, ânes et moutons, les arbres, les mares, les ruches sont autant de supports pédagogiques sources d'animations diverses.

La situation privilégiée de notre village (Vesle, Canal, proximité de la Montagne de Reims, coulée verte, ...) nous incite à sortir, explorer notre environnement proche.

Nous allons à la rencontre des acteurs locaux qui, de par leur métier ou leur passion, partagent leurs savoir-faire.

- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

Le libre choix de l'enfant est au coeur du projet, souvent basé autour du principe « Je choisis une activité culturelle ou sportive ». Notre force sera toutefois de favoriser les activités transversales, inclure par exemple un jeu sportif lors d'une sortie culturelle et inversement.

Les multiples évènements municipaux doivent permettre de finaliser un cycle d'activités.

Par exemple, le spectacle-cabaret organisé pour le Téléthon peut être le moment où les enfants du mercredi proposent la représentation de marionnettes qu'ils auront préparé pendant l'année.

Pour donner plus de corps aux activités et favoriser les cycles, nous souhaitons raisonner en terme de « clubs »: le club pêche, le club spectacle, le club nature, ...

■ L'accueil de loisirs du mercredi

C'est un temps placé directement sous la responsabilité du service à la population de la commune de Sillery.

Il fait l'objet d'un projet pédagogique spécifique. (cf. annexe 3)

Ce dispositif est conçu pour répondre aux attentes de tous:

- Les parents: Souvent, ils travaillent et le mercredi peut être source de problème de garde. L'accueil est donc d'abord un service de garde des enfants qui s'adapte à la demande des parents puisque l'inscription peut se faire à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas. Les enfants peuvent arriver de 7h30 à 10h.
- Les enfants: Le mercredi représente pour eux une journée de repos, une coupure dans la semaine qui doit se différencier de l'école. C'est une journée familiale où il est important de jouer, de se reposer, de se détendre.
- La vie associative: Nous proposons aux familles d'accompagner les enfants aux activités associatives par un système de navettes. Cela permet d'une part aux enfants dont les parents travaillent de participer à une activité associative de leur choix et, d'autre part, cela favorise la vie associative du village.

L'accueil du mercredi peut accueillir jusqu'à 20 enfants de 3 à 5 ans et 30 enfants de 6 à 13 ans.

Fonctionnement de la journée:

- Accueil des enfants de 7h30 à 10h, possibilité de déjeuner jusque 9h. Le principe est de permettre aux enfants de rester au calme et de prendre le temps de se réveiller « comme à la maison » en proposant des activités adaptées: Télévision, jeux de société, dessin, ... Cela passe par un aménagement du lieu d'accueil favorisant les déplacements libres et les activités en autonomie
- Activités de 10h à 12h, les enfants choisissent, la plupart du temps ils ont le choix entre une activité sportive ou une activité culturelle, manuelle, de découverte. (cf. charte de qualité du plan mercredi).
- Repas de 12h à 13h, les activités ne reprenant qu'à 14h, les enfants ont 1h de temps libre. C'est l'occasion pour eux de se reposer avant la reprise des activités. A ce moment, différents moyens de relaxation peuvent être mis en place. On reste sur le modèle d'activités calmes de l'accueil du matin. Pour les plus jeunes, une salle de repos est aménagée pour la sieste.
- Activités de 14h à 16h30, sur le même modèle que les activités du matin.
- Le goûter vers 16h45, dans la mesure du possible, réalisé dans la mesure du possible avec les enfants. Il s'agit de varier les goûters et de faire découvrir les techniques de base de la pâtisserie.
- Garderie possible de 17h à 18h

Tous les détails de l'accueil loisirs du mercredi et du Plan Mercredi en annexe 3.

B – Les actions extrascolaires

La commune organise des accueils de loisirs par l'intermédiaire de son CCAS sur différentes périodes.

■ Les accueils de loisirs d'été, d'hiver et de printemps

La commune de Sillery met en place des accueils de loisirs sur ces 3 périodes, pendant les vacances d'été, de février et d'avril.

Ces dispositifs évoluent chaque année. Aussi, pour synthétiser la démarche sur laquelle la commune s'appuie pour organiser ces dispositifs, voici un court extrait du projet éducatif :

« Les actions de vacances ont été mises en place pour permettre à chaque enfant de Sillery d'avoir un accompagnement sportif et culturel. Dans le souci de n'exclure personne et celui de donner les mêmes chances à tous, les accueils de loisirs portent sur des loisirs de proximité. Pas de loisirs de consommation qui accentuent les différences mais investissement dans du matériel qui servira d'une année sur l'autre à tous. Les vacances ne sont pas forcément synonyme « d'inactivité » mais simplement que le « mieux vivre » passe aussi par le « vivre ensemble ».

Au fil des années, il a paru nécessaire de mettre en place des camps et mini-camps afin de permettre à ceux qui ne partaient pas de délaissier le quotidien pour vivre un moment en dehors de l'ordinaire.

Le choix des horaires, des tarifs, des âges, des activités, de l'ouverture aux villages environnants, de l'organisation générale sont autant de sujets de réflexion et de remise en cause pour permettre l'accessibilité à tous et que les vacances soient de moins en moins un rêve mais de plus en plus une réalité.

De cette orientation politique, qui répond au besoin de bien-être d'une population, découle un investissement financier important qui est la traduction concrète d'un projet humaniste ».

Les plaquettes d'information de ces accueils se trouvent en annexes 4,5 et 6.

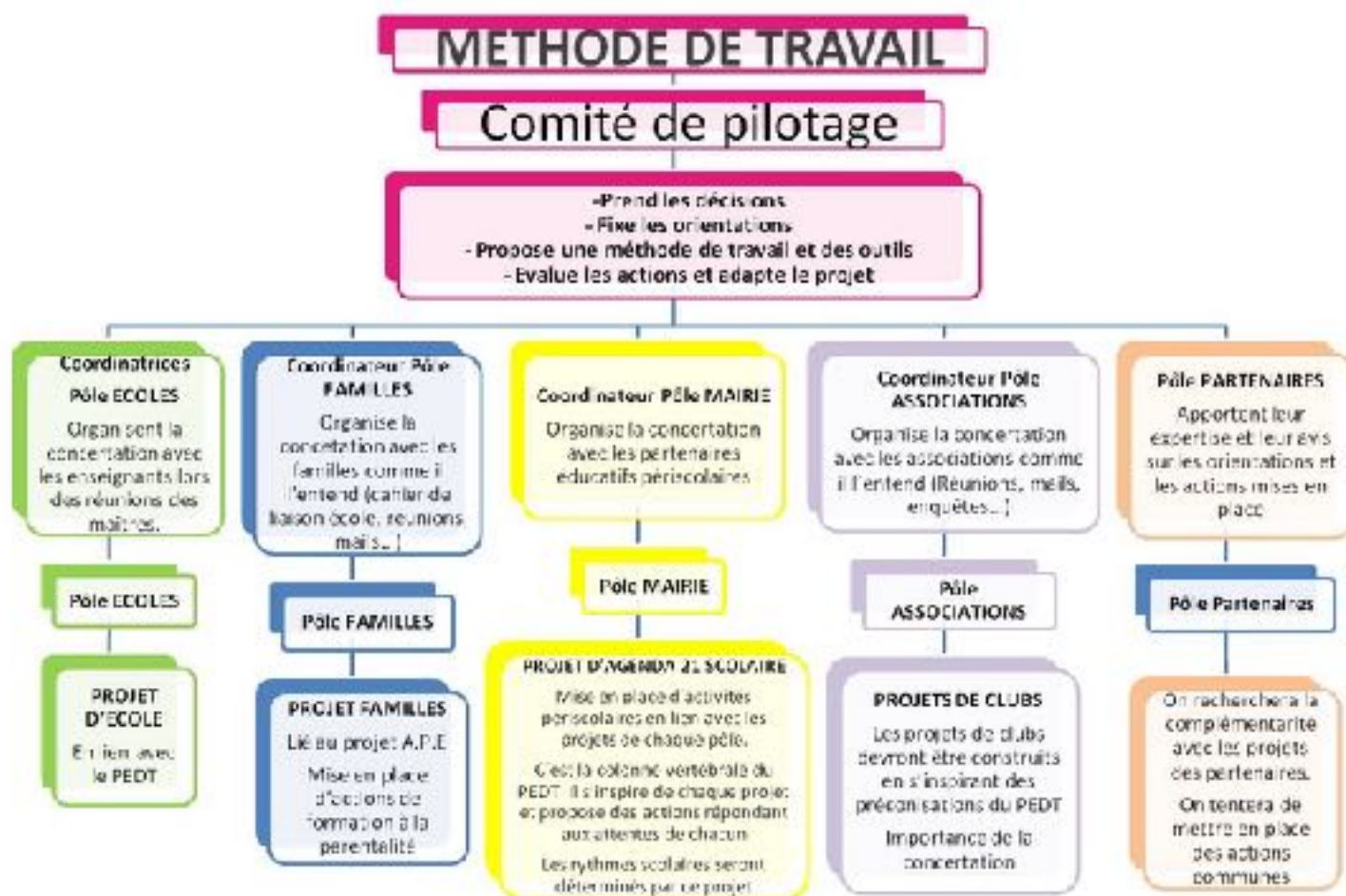
■ Les activités associatives des vacances scolaires

Certaines associations peuvent proposer des stages pendant les vacances scolaires d'hiver ou de printemps, financées en partie par la commune.

Nous estimons qu'un enfant peut pratiquer autant d'heures de telle ou telle discipline pendant les vacances scolaires, plutôt qu'une heure par semaine tout au long de l'année. Nous souhaitons valoriser ce type d'initiatives: L'enfant est actif pendant les vacances et peut se reposer le soir pendant l'année scolaire. C'est en tout cas une des pistes privilégiée pour répondre à la fatigue des enfants.

VI - COMITÉ DE PILOTAGE ET MODE DE GOUVERNANCE DU PEDT

Le mode de gouvernance du comité de pilotage:



VII - L'ÉVALUATION DU PEDT

Le comité de pilotage est régulièrement réuni pour évaluer le PEDT et effectuer les ajustements nécessaires à son évolution.

Comme évoqué plus haut, les objectifs et priorités définis sont prévus sur le long terme et sont le fil conducteur de notre PEDT.

PRIORITÉ #1: L'harmonisation et le partage du temps de vie de l'enfant

Critères d'évaluation:

Est-ce que les emplois du temps des enfants tendent à s'équilibrer ?

Les familles ont-elles compris l'importance de limiter le nombre d'activités pratiquées ?

Existe-t-il une organisation concertée entre tous les partenaires éducatifs ? Est-ce que chaque partenaire a compris le message et modifie ses conditions d'accueil ?

Indicateurs:

Nombre d'activités pratiquées par l'enfant

Analyse des emplois du temps

Degré de fatigue ressenti

PRIORITÉ #2: La formation des jeunes, des adultes et des parents

Critères d'évaluation:

Est-ce que des actions autour de la thématique citoyenneté ont été mises en place dans les organisations actuelles ?

Est-ce que des débats ont été organisés à l'initiative notamment de l'association des parents d'élèves ?

Est-ce que les associations fédèrent autour d'un projet commun et ne rassemblent pas que des consommateurs d'activité ?

Indicateurs:

Nombre d'actions initiées

Fréquentation des assemblées générales des associations

PRIORITÉ #3: L'égalité des chances pour la réussite et l'accomplissement personnel

Critères d'évaluation:

Parvient-on à endiguer l'échec scolaire ?

Est-ce que les élèves en difficulté sont pris en charge par le collectif ?

Existe-t-il des passerelles entre les partenaires éducatifs qui bénéficient aux jeunes éprouvant le plus de difficultés ?

Une aide personnelle aux élèves en difficulté a-t-elle été mise en place ?

Indicateurs:

Résultats scolaires des élèves en difficulté, progression sur l'année

Sentiments des familles

PRIORITÉ #4: Favoriser la prise de responsabilités, fédérer autour de projets collectifs

Critères d'évaluation:

Est-ce que des jeunes participent à la vie d'un club, de l'école, de la commune ?

A-t-on créé les conditions de la prise de responsabilité ? Est-ce que des places dans les instances de décision ont été réservées à des jeunes ou à des enfants ?

Indicateurs:

Nombre d'enfants participant aux instances de décision

PRIORITÉ #5: La prise en compte de la réalité de l'existant

Critères d'évaluation:

Des enquêtes et des analyses ont-elles été initiées ?

Est-ce que des indicateurs pertinents ont été trouvés pour faire avancer le projet ?

PRIORITÉ #6: Donner du sens au développement durable et à son approche tridimensionnelle par la mise en place d'une charte « Agenda 21 »

Critères d'évaluation:

Un référentiel d'évaluation spécifique Agenda 21 a été conçu. Il se trouve en annexe 8.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Projet pédagogique de la garderie éducative

Annexe 2 - Projet pédagogique de la pause méridienne

Annexe 3 - Projet pédagogique de l'accueil de loisirs du mercredi

Annexe 3A- Grille d'évaluation animateurs

Annexe 3B- Charte de qualité du Plan Mercredi

Annexe 3C - Plaquette d'informations Mercredi

Annexe 4 - Plaquette d'informations, Accueil de loisirs d'hiver

Annexe 5 - Plaquette d'informations, Accueil de loisirs de printemps

Annexe 6 - Plaquette d'informations, Accueil de loisirs d'été

Annexe 7 - Programme d'activités gratuites de février

Annexe 8 - Agenda 21 multi-partenarial à visée éducative

ANNEXE 1

PROJET PEDAGOGIQUE - GARDERIE EDUCATIVE

2020-2021

Orientation politique du périscolaire :

Vivre le temps « autour de l'école » de la manière la plus riche et la plus équilibrée possible : se divertir, se cultiver, apprendre à écouter les autres et les respecter, en un mot GRANDIR.

La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, l'évolution de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale. L'enjeu est de prolonger l'action scolaire pour la rendre globale.

Chaque enfant est unique, différent et doit avoir toute notre attention.

Les vacances et les loisirs collectifs doivent être un lieu d'éducation, un lieu d'apprentissage au « vivre ensemble »

Projet Pédagogique : Garderie Educative

Organisateur: Commune de Sillery 2 rue de la Barre 51500 Sillery

Jours d'ouverture : Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi

Horaires : 7h30-9h et 16h30-18h

Public accueilli : Enfants école primaire, classe petite section maternelle à CM2

Les enfants constituent un public mixte (filles-garçons) issus pour la majorité de Sillery.

Capacité d'accueil : 40 enfants

Inscriptions : Internet, portail familles

Equipe Pédagogique :

Directrice: Angélique POTIER - BAFD agent polyvalent de la commune de Sillery

Animateurs BAFA

Déroulement :

Début du dispositif: Septembre 2020 Fin du dispositif: Juin 2021

Objectifs Educatifs à travailler en équipe pour définir le projet pédagogique :

- Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps hors école .
- Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité ...) .
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées .
- Favoriser l'acquisition de savoirs techniques .
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et de la reconnaissance de la diversité .
- Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps .
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix .
- Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie .
- Favoriser les liens intergénérationnels.
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité fille/garçon.

Les objectifs tiennent compte :

- de la saison
- de l'ancienneté de participation du vécu du jeune ou de l'enfant de l'environnement
- du rythme scolaire
- du budget des familles

Des propositions différentes selon tes tranches d'âges sont proposées aux enfants.

Organisation pédagogique Garderie 7h30-9h

| | | |
|---|--|---|
| 7H30 Accueil | <p>Accueil des enfants dès leur arrivée dans la structure, permettre des échanges et construire un accueil chaleureux, ils doivent répondre au maximum aux questions des parents.</p> <p>Une fois que l'enfant est entré dans la structure, il est sous notre responsabilité</p> <p>Jusqu'à son départ :</p> <p>REMPLIR la tablette de présence</p> <p>Savoir quand l'enfant est arrivé et quand il repart de la structure.</p> | En cas d'absence, il est obligatoire de connaître la cause. |
| 7H30-8H40 Garderie éducative | <p>Mise en place d'atelier et du petit déjeuner</p> <p>A la demande</p> | |
| 8H45 Départ | <p>Les enfants sont conduits aux écoles</p> <p>Sous la responsabilité des animateurs</p> <p>8h45 : Départ des enfants de l'Espace Irma Noël</p> <p>Madame Christelle GOURDAIN, agent du service à la population de la commune de Sillery, sera présente à 8h45 à l'Espace Irma Noël pour accompagner le groupe d'enfants en collaboration avec un personnel pédagogique du service à la population pour rejoindre l'école maternelle.</p> <p>Dès l'arrivée à l'école, Mme Marylène ONRAEDT, agent du service à la population de la commune de Sillery prendra le relais pour permettre à l'agent du service à la population de reprendre son poste</p> | |

Garderie éducative 16h30-18h

| | | |
|--|---|---|
| 16H25 Fin du temps passerelle | <p><u>Ecole maternelle:</u></p> <p>L'appel des enfants sera réalisé par Madame Angélique PCTIER, directrice du temps garderie-restauration scolaire.</p> <p>La liaison des enfants école maternelle/garderie périscolaire</p> <p>La préparation des enfants pour rejoindre la garderie sera organisée par les équipes présentes au temps TAP.</p> <p>Le déplacement s'organisera en présence de Madame Christelle GOURDAIN ou Mme Marylène ONRAEDT ou de Mme Angélique PCTIER.</p> <p><u>Ecole élémentaire:</u></p> <p>Les enfants sont rassemblés sous le préau de l'école</p> <p>Alimentaire après avoir effectué l'appel les enfants seront conduits à la garderie éducative</p> | Obs. : |
| 16H30 Accueil | <p>Accueil des enfants dès leur arrivée dans la structure, permettre des échanges et construire un accueil chaleureux. Une fois que l'enfant est entré dans la structure, il est sous notre responsabilité</p> <p>Jusqu'à son départ :</p> | En cas d'absence, il est obligatoire de connaître la cause. |
| 16H30-18H Garderie éducative | <p>Prévu entre 16h30 et 17h, organisé en petit groupe, c'est un moment de calme et de bien-être de la journée.</p> <p>Mise en place d'ateliers</p> <p>Pictorial - coqueurs-pâte à modeler-arts plastique-jeux de société-dessin-film-lecture</p> | |
| 18H Départ | <p>Les enfants autorisés par leurs parents peuvent repartir seuls : vous ne pouvez autoriser un enfant à repartir seul chez lui, si vous n'avez pas regardé son dossier ou l'information est indiquée.</p> <p>Les enfants qui ne sont pas autorisés à repartir seuls : vous ne pouvez l'autoriser à repartir chez lui que si la personne identifiée sur son dossier est présente à la sortie.</p> <p>Vous ne pouvez pas non plus autoriser un jeune qui est entré dans la centre à repartir chez lui à cause d'un oubli ou pour toute autre raison. L'entrée est ferme et définitive.</p> | |

| | | |
|--|---|--|
| <p>La trousse de secours</p> | <p>L'ASSIANT SAN TAIRE prépare les trousse de secours dans lesquelles les animateurs devront trouver les éléments qui leur permettront d'apporter les premiers secours aux enfants. Ils doivent la prendre à chaque sortie du centre : elle est obligatoire. Les animateurs sont responsables du contenu de la trousse ; elle doit être vérifiée avant ce partir.</p> | |
| <p>Les secours</p> | <p>Numéros d'urgence Sama : 15 ou 112 Pompiers : 18</p> | |
| <p>Les accidents domestiques Les trucs</p> | <p>LES ACCIDENTS DOMESTIQUES SONT LA PREMIERE CAUSE DE MORTALITE CHEZ LES ENFANTS. Le centre de loisirs est une grande maison du 1^{er} au retour et mêmes problèmes La cause de la plupart des accidents est souvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ une mauvaise surveillance. ➤ des mauvaises habitudes (des produits dangereux dans des bouteilles alimentaires, allumer le feu avec de l'alcool...) ➤ des manipulations de produits dangereux sans précaution. ➤ l'utilisation d'outils non adaptés aux enfants. <p>INTERDICTION DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire brancher une prise électrique aux enfants. ➤ Se servir de l'électricité autour d'un encroix contenant de l'eau (rallonge électrique dans la patacoque). ➤ Utiliser un outil dans le centre. ➤ Manipuler de l'essence ou white-spirit... ➤ Se servir de bouteilles, casseroles... comme moyen de stockage de produits. | |
| <p>Les accidents domestiques : consignes à respecter durant la pratique des activités</p> | <p>INTERDICTION DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Laisser à la portée allumettes, briquets, produits de nettoyage, objets pointus, colle spécifique, etc... ➤ Faire réaliser un bain-marie aux enfants ou faire fondre des produits (cire, paraffine). ➤ Laisser à la portée des enfants des produits sanitaires. | |
| <p>La sécurité des locaux</p> | <p>Lors de l'utilisation d'une salle ou d'un lieu commun, l'équipe d'animation devra connaître les dispositifs mis à disposition pour combattre les accidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Emplacement de l'extincteur et son fonctionnement. ➤ Le plan d'évacuation. <p>L'animateur devra vérifier avant la réalisation de son activité si le lieu ne présente aucune anomalie pouvant provoquer un accident (prises de courant connectés éléments de secours présents)</p> | |
| <p>La sécurité des lieux extérieurs</p> | <p>Le centre se situe à proximité du canal et de la Vasio : chaque activité réalisée en dehors du centre devra tenir compte des dangers naturels du site. Prévoir un périmètre de sécurité et une grande surveillance des enfants. Le jardin ouverge est aussi un lieu naturel : Attention aux ruelles, aux ânes, à la trace pédagogique. Prévoir un règlement de fonctionnement.</p> | |
| <p>Evaluation</p> | <p>Avant, pendant et après la réalisation du projet, le directeur et l'équipe pédagogique prennent du temps pour l'évaluation. Les modalités de celle-ci (méthodes, indicateurs, outils) diffèrent selon les objectifs fixés et le moment de l'action. Enquête auprès des enfants. Rencontre avec les parents lors des projets d'école.</p> | |
| <p>Réunion équipe d'animateur</p> | <p>Une réunion se réalisera au début et en fin de semaine.</p> | |

ANNEXE 2

Commune de Sillery - PEDT 2019-2020

PROJET PEDAGOGIQUE

INTITULE DE L'ACTION :

PAUSE MERIDIENNE - ACCUEIL DE LOISIRS 12h à 13h45

Le contexte:

La commune de SILLERY organise un accueil périscolaire pour les enfants scolarisés aux écoles maternelle et élémentaire de Sillery.

Ce service est le fruit d'une volonté politique d'accompagnement des familles dont les parents travaillent, des adultes en recherche d'emploi, permettre à des parents de participer à des missions de tâches saisonnières (vendanges, campagne sucrière, etc..) ou répondre à une demande urgente (divorce, hospitalisation...).

Le temps de midi des enfants (12h/13h45), appelé pause méridienne, correspond à un temps périscolaire placé directement sous la responsabilité du service à la population de la commune de Sillery.

La structure :

Période de fonctionnement : du mardi 1er septembre 2020 au mardi 6 juillet 2021

Lieu : Espace Irma Noël, 2 rue de la barre 51500 Sillery

Téléphone : 03.26.49.15.82 ou 03.26.07.95.67 Email : contact@sillery.fr fax : 03.26.49.14.06

Descriptif des locaux :

- ★ 1 cuisine pour organiser le service et le reconditionnement de la vaisselle.
- ★ 1 salle à manger pour accueillir 130 enfants des écoles.
- ★ 1 lieu de détente pour les enfants de maternelle.
- ★ 1 salle polyvalente pour les activités calmes (jeux de société par exemple)

L'équipe :

Un directeur : M. Fabrice BOUQUIN

Animateurs diplômés selon les effectifs

Le constat :

Selon une étude du Credoc, les repas servis en cantine sont plus équilibrés que ceux qui sont donnés au domicile des élèves. La cantine serait donc **un lieu d'initiation culinaire important**. "La restauration scolaire permet aux enfants et adolescents de manger **plus diversifié**. De nombreux aliments recommandés par le Plan National Nutrition Santé y sont consommés en plus grande quantité qu'à l'extérieur, contribuant ainsi à améliorer **leur équilibre alimentaire et nutritionnel**. (note Credoc).

| Objectifs | Moyens |
|---|---|
| <p><i>Prodiguer à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité</i></p> | <p><u>L'équilibre nutritionnel est respecté</u> : un travail en amont est mis en place quant au choix de l'entreprise qui a en charge la réalisation des repas à travers un cahier des charges établi par une commission municipale.</p> <p><u>L'enfant est éveillé au goût</u> : le personnel invite l'enfant à la découverte des aliments.</p> <p><u>L'enfant doit respecter les règles d'hygiène</u> : le personnel invite les enfants à se laver les mains dès son arrivée à la restauration, il vérifie la réalisation de la tâche demandée aux enfants.</p> <p><u>Pendant le repas</u> : le personnel veillera à la bonne utilisation des outils dont l'enfant dispose pour prendre son repas et lui apportera les conseils en cas d'utilisation non conforme.</p> <p><u>La gestion des aliments</u> : le personnel met tout en œuvre pour la sécurité liée à l'alimentation. Le personnel doit apporter la notion du respect de la nourriture et lutter contre le gaspillage alimentaire.</p> |
| <p><i>Garantir à l'enfant sa sécurité physique</i></p> | <p><u>Les rythmes et besoins de l'enfant sont respectés</u> : Le personnel doit s'adapter autant que possible aux rythmes et besoins de l'enfant, et non l'inverse. Il faut aussi savoir apporter les consignes en fonction des enfants et aménager des temps calmes.</p> <p><u>Les conditions d'organisation doivent permettre à l'enfant d'avoir des repères</u> : le personnel doit connaître les prénoms des enfants et organisera les tables de façon à respecter les affinités entre les enfants et prendre en compte la mixité (filles/garçons, repas différents).</p> <p><u>La pause méridienne doit rester un moment de relaxation</u> : Le personnel, à travers son application pédagogique, donnera la possibilité à l'enfant de se déconnecter des heures de classe.</p> <p><u>Le personnel doit offrir un cadre confortable et ludique</u> : le personnel doit proposer une disponibilité et une relation bienveillante et cordiale avec les enfants : autant d'actions qui contribuent au plaisir d'être ensemble. (Téléphone portable interdit pour le personnel pendant l'activité restauration).</p> <p><u>Les enfants doivent évoluer dans un cadre sécuritaire garanti</u> : Pour cela, la collectivité de Sillery, représentée par Thomas DUBOIS, maire, garantit un encadrement suffisant par rapport au nombre d'enfants. La directrice contrôlera la présence des enfants, les absences, aura mis en place une démarche pour répondre aux petits bobos et aux accidents plus graves. Elle devra informer dans le secret médical les enfants qui demandent une surveillance plus rapprochée souvent liée avec un PAI.</p> |

Permettre à l'enfant d'acquérir les notions d'autonomie, de responsabilité et de socialisation

Eduquer les enfants : le personnel devra éduquer les enfants à la vie collective. Les enfants apprennent à vivre ensemble. L'enfant participe à des actions dans l'intérêt du groupe. Pendant la pause méridienne, les enfants évoluent plus librement qu'en classe. Mais tout n'est pas permis : Il y a des règles, des usages, des bonnes pratiques.

Le personnel apprend et montre à l'enfant la valeur du respect, de la tolérance, du dialogue, de la solidarité, de l'intérêt général.

Objectifs et moyens

Le rôle des membres de l'équipe :

L'équipe de restauration de 10h30 à 13h45 :

| Savoir faire | Savoirs |
|---|---|
| Assistance à la production de préparation culinaire | |
| Respecter les procédures et effectuer les autocontrôles | Réception des repas et respect de la chaîne du froid. Vérification des réfrigérateurs et organisation des cartons et des objets ne répondant pas aux exigences réglementaires. |
| Repérer les dysfonctionnements et les signaler au responsable de production | Procédure et autocontrôle mise en place dans le cadre de la méthode |
| Réaliser des tâches préalables à l'élaboration et à la finition des mets | Notions techniques culinaires de base, les denrées alimentaires, la présentation et la décoration des |
| Respecter les règles d'hygiène et de sécurité | Risques professionnels de la restauration collective |
| Mise en place de la salle de restauration | Vérification de la propreté salle, tables, chaises, assiettes, couverts, verres et de leur qualité à un bon fonctionnement (verre ébréché etc.....). Le pain et l'eau seront attribués au dernier moment. La présence de public dans la salle |
| Distribution et service des repas | |
| Présenter les mets de manière agréable | Technique de présentation |
| Maintenir et/ou remettre à température les préparations culinaires à l'avance | Condition de remise des repas au consommateur |
| Assurer le service des repas dans le respect des règles d'hygiène | Techniques de service en salle |
| Accompagnement des convives pendant le temps de repas | |
| Adopter une attitude d'accompagnement auprès des convives pendant le temps du repas | Psychosociologique et besoins nutritionnels des convives |
| Connaître les gestes de première urgence | Allergies |
| Appliquer les consignes du projet d'accueil individualisé | Geste de premiers secours |
| Maintenance et hygiène des locaux et matériels | |
| Appliquer les procédures d'entretien précisées dans le plan de nettoyage et de désinfection | Technique d'entretien des matériels et des locaux Règles de sécurité liées aux techniques d'entretien |

L'équipe d'encadrement et d'animation pendant la pause méridienne :

| Savoir faire | Savoirs |
|--|--|
| Déplacement des enfants des écoles à la restauration scolaire | |
| Identifier les enfants qui sont inscrits à la restauration | Dialogue avec les enseignants et les ATSEM pour vérifier à travers l'outil mis à disposition de l'exactitude des enfants |
| Accompagner l'enfant dans ses apprentissages scolaires quotidiens | Accompagner l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie (vestimentaire, motrice.) |
| Assurer la sécurité des enfants lors des déplacements | Code de la route, prise en compte de la capacité physique des enfants pour le déplacement. |
| Repérer et signaler les enfants en détresse lors des déplacements | Technique de base de communication orale et écrite Notion de discrétion professionnelle |
| Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie pendant le repas | |
| Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de règles de vie en collectivité (respect d'autrui, respect de l'environnement, etc..) et d'hygiène corporelle | <p>Notion sur les techniques d'animation pour atteindre les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je passe aux toilettes puis je me lave les mains avant d'entrer au restaurant • l'appel : j'apprends les enfants à répondre de leur présence • Je prends soin de choisir mes compagnons de table avant l'entrée dans le restaurant • Je rentre dans le calme • Je goûte à tout, la valeur d'une cuillère à café au moins • Je parle sans élever la voix et uniquement aux enfants de ma table • Je veille à manger proprement : je ne fais pas tomber de nourriture sur la table, à terre ou dans les pichets • J'apprends à utiliser la fourchette et le couteau (notamment pour peler les fruits et couper la viande) • Je me tiens correctement à table, les pieds sous la chaise • Je mange sans me presser en prenant le temps de bien mastiquer. • Je lève le doigt pour qu'un agent vienne m'aider, pour demander quelque chose ou pour me resservir Je range correctement ma table |
| Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie alimentaire | Organisation de l'assiette, aide à la transformation des aliments |
| Gérer les conflits entre les enfants | Technique de régulation et de résolution des conflits Travail en équipe |
| Alerter les services compétents en cas d'accident | Personnel formé PSC1 |
| Organise le temps après le repas | |
| Préparer des supports pédagogiques | Organisation d'un temps calme en toute sécurité à travers des petits jeux |

Projet de fonctionnement 12h-13h45

| ECOLE PRIMAIRE | Organisation | Observations |
|-------------------|---|-----------------------|
| 12h | <p>Départ des enfants de l'école primaire</p> <p>Appel par un agent dans chaque classe. (Tablette)</p> <p>Les enfants inscrits resteront en classe en attendant la personne qui les conduira à la restauration scolaire.</p> | 1 agent |
| 12h à 12h20 | Déplacement et Installation (déshabillage, lavage des mains etc.....) | |
| 12h20 à 13h | REPAS | |
| 13h à 13h45 | TEMPS LIBRE | Météo clémente |
| | <p>Le temps libre est fait pour se défouler. Des jeux à disposition pour jouer en autonomie.</p> <p>Les enfants font le choix de leurs activités.</p> <p>Ce temps est pensé, réfléchi, structuré, cadré.</p> <p>Lieu : cour de l'espace Irma Noël et école</p> | 2 agents |
| | TEMPS CALME | Météo mauvaise |
| | <p>Un temps animé ou pas, mais pendant lequel on fait des choses calmes. Pas d'activités sportives qui bougent et bruyante.</p> <p>Ce temps peut être un temps d'animation libre avec des activités choisies pour respecter le calme.</p> <p>Sur le temps calme l'animateur n'a pas la même posture que pour un temps libre. Il doit tout mettre en place pour que le calme soit respecté (musique calme, lieu et matériel approprié).</p> <p>Lieu :</p> <p>Salle polyvalente Espace Irma Noël</p> <p>Activité : jeux de société-lecture -travaux arts plastiques-lecture-musique</p> | 2 agents |
| 13 h à 13h45 | <p>JEUX DE SOCIETE</p> <p>Un animateur intervient chaque jour pour proposer des jeux de société à 12 enfants.</p> | 1 animateur |

| ECOLE MATERNELLE | Organisation | Observations |
|-----------------------------|--|---------------------|
| 11h 50 | <p>Appel des enfants de l'école maternelle</p> <p>Appel par un agent dans chaque classe. (Tablette)</p> <p>Les enfants inscrits resteront en classe en attendant la personne qui les conduira à la restauration scolaire.</p> | 3 agents |
| 12h à 12h20 | Déplacement école/restauration et Installation (déshabillage, lavage des mains etc...) | 3 agents |
| 12h20 à 13h | REPAS | |
| 13h à 13h30 | TEMPS CALME | |
| | <p>Relaxation autour d'activité : TV-histoire -Musique</p> <p>Lieu : Espace Irma Noël</p> | 2 agents |
| 13h30 à 13h45 | Retour à l'école maternelle | 3 agents |

Critère d'évaluation de réussite :

- ★ La prise de repas des enfants (repas jetés)
- ★ L'ambiance des repas
- ★ Le comportement des participants

Les moments de l'évaluation :

- ★ Evaluation régulière

Règlement intérieur : (cf. document)

Les missions de l'assistante sanitaire

Assistante sanitaire : Mme Angélique POTIER PSC1

- Gestion des dossiers médicaux, s'assurer de la remise pour chaque mineur des renseignements médicaux
- Accueil et prise en charge des enfants
- Application des premiers soins infirmiers.
- Contrôle de l'application des règles d'hygiène :
- Gestion du stock de produits pharmaceutiques.
- Informer les animateurs de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses ou alimentaires.
- Organisation des trousse de secours et tenue à jour.
- Tenir le registre d'infirmerie.
- Gestion des traitements des enfants.
- Suivi des enfants à risques.
- Gestion des PAI
- S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé.
- S'assurer de la remise pour chaque mineur, des renseignements médicaux.
- Prévention et information des accidents domestiques.
- Veille des souffrances des enfants, expression de mal

| | |
|---|---|
| La trousse de secours | L'assistant sanitaire prépare les trousse de secours dans lesquelles les animateurs devront trouver les éléments qui leur permettront d'apporter les premiers secours aux enfants. |
| Les secours | Numéros d'urgence : Samu : 15 ou 112 Pompiers : 18 |
| Les accidents domestiques - Les causes | LES ACCIDENTS DOMESTIQUES SONT LA PREMIERE CAUSE DE MORTALITE CHEZ LES ENFANTS. Restaurant scolaire est une grande maison où l'on retrouve les mêmes problèmes. La cause de la plupart des accidents est souvent : <ul style="list-style-type: none"> ★ une mauvaise surveillance. ★ des mauvaises habitudes (des produits dangereux dans des bouteilles alimentaires, allumer le feu avec de l'alcool...). ★ des manipulations de produits dangereux sans précaution. ★ l'utilisation d'équipements non adaptés aux enfants. |
| Les accidents domestiques : Consignes à respecter durant la pratique des activités | INTERDICTION DE : <ul style="list-style-type: none"> ★ Faire brancher une prise électrique aux enfants. ★ Se servir de l'électricité autour d'un endroit contenant de l'eau. ★ Utiliser un cutter dans le centre. ★ Manipuler de l'essence, du white-spirit.... ★ Se servir de bouteilles, casseroles ... comme moyen de stockage de produits. ★ Laisser à la portée allumettes, briquets, produits dangereux, objets pointus, colle spécifique, etc.... ★ Faire réaliser un bain-marie aux enfants ou faire fondre des produits (cire, paraffine). ★ Laisser à la portée des enfants des produits sanitaires. |

LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Protocole d'accueil

★ Introduction

Il peut être important d'adapter le projet d'accueil individualisé à chaque pathologie et à chaque cas individuel. Afin de respecter le code de déontologie, aucun diagnostic médical ne peut apparaître sur ce document. Avec l'accord de la famille, toutes informations pouvant être utiles à la prise en charge de l'enfant seront jointes au protocole.

Les informations qui relèvent du secret médical seront placées sous pli cacheté et adressées avec l'accord des parents au directeur du centre de vacances ou de loisirs.

Fiche-type PAI

Nom du Centre de Vacances :

★ Informations concernant l'enfant :

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse

Coordonnées des parents ou du représentant légal :

Nom et adresse :

Téléphone domicile et travail (fixe et portable)

★ Indication des besoins particuliers de l'enfant ou de l'adolescent en fonction de sa pathologie sur :

Le plan du matériel (locaux, mobilier, aménagement des sanitaires...)

Le plan des rythmes de vie (horaires adaptés, besoin de repos...)

Le plan de l'accompagnement dans la vie quotidienne

Le plan des activités (adaptation, contre-indication...)

Le plan des modes de déplacement et de transport

Le plan de la communication et du comportement

★ Prise en charge complémentaire sur le plan médical

Indications du médecin suivant habituellement l'enfant ou l'adolescent dans le ou les cas :

de traitement médical (fournir l'ordonnance)

d'intervention de personnel médical comme kinésithérapeute, infirmier (fournir l'ordonnance)

de risques allergiques – médicamenteux ou alimentaires –

de régime alimentaire (fournir le certificat médical)

de problèmes particuliers éventuels (signes d'appel, symptômes visibles, mesures à prendre dans l'attente des secours).

★ Indications concernant les référents joignables à contacter pendant le séjour (médecin, éducateur, responsable d'établissement)

★ Signataires du protocole :

Dans tous les cas, il est recommandé que le protocole soit signé par :

Les parents ou le représentant légal.

L'organisateur du CVL ou son représentant.

Et si possible par le médecin.



ANNEXE 3



PROJET PÉDAGOGIQUE



LES MERCREDIS À SILLERY

2020/2021

Sous la direction de
Angélique POTIER

I/ PRESENTATION

Le retour à la semaine à 4 jours d'école nous a incité à redéfinir le projet d'accueil du mercredi.

Notre projet vise la complémentarité entre tous les acteurs éducatifs et l'ensemble des temps d'accueil de l'enfant.

Dans le cadre du Plan Mercredi, l'accueil de loisirs du mercredi est intégré au PEDT et en reprend les mêmes dispositions : porteurs du projet, territoires et écoles concernés, pilotage et coordination, ... (cf.PEDT)

Dans la continuité historique des accueils de loisirs organisés par nos services, nous nous inscrivons naturellement et pleinement dans la charte de qualité du « Plan Mercredi ». (cf.II.Objectifs et moyens)

L'accueil de loisirs est cette année impacté par la crise sanitaire du covid-19, les conditions d'accueil et de pratique des activités seront continuellement adaptées aux protocoles en vigueur.

1/ LE CONTEXTE

A/ Le mercredi pour les parents

Pour des parents qui travaillent, le mercredi peut être parfois source de problème en ce qui concerne la garde de leurs enfants.

Notre accueil de loisirs propose un service de garde des enfants qui s'adapte à la demande des parents. L'inscription peut donc se faire à la journée ou à la demi-journée. L'amplitude horaire est importante : de 7h30 à 18h.

B/ Le mercredi pour les enfants

Pour les enfants, le mercredi doit pouvoir représenter un moment de repos, une coupure dans la semaine. C'est un moment où il n'y a pas d'école et qui doit donc s'en différencier. C'est une journée conviviale et ludique où il est important de jouer, de se reposer, de se détendre.

C/ Le mercredi pour la vie associative

C'est aussi une journée où les enfants peuvent s'adonner à des activités associatives, des navettes sont organisées afin d'accompagner les enfants sur le lieu de leurs activités. Cela permet d'une part de permettre aux enfants dont les parents travaillent, de pouvoir participer à une activité associative de leur choix. D'autre part, cela favorise la vie associative du village.

2/ LA STRUCTURE

A/ Implantation

Sillery est un village de 1700 habitants situé au cœur du vignoble, entre Reims et les faux de Verzy. Il contient une diversité de milieux : relais nautique, terrains de sport, bois, jardin sauvage...

L'Accueil de loisirs des Mercredis est organisé par le Service à la population de la Commune de Sillery.

L'Accueil de loisirs du mercredi se fait dans les locaux de l'espace Irma Noël, 2 rue de la barre à Sillery de 7h30 à 18h00.

En dehors de ce temps, l'Espace Irma Noël est ouvert toute l'année, pendant les vacances scolaires mais aussi les jours d'école. Durant l'année scolaire, les temps d'accueil sont les suivants :

7h30 à 9h, 12h à 13h45 et de 16h30 à 18h pour le service de garderie et la restauration scolaire.

Pendant les vacances scolaires, l'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h.

B/ Les moyens matériels

De nombreux moyens matériels sont à notre disposition afin de mettre en œuvre des activités diverses et variées.

Locaux : Espace Irma Noël
Salle des sports

Matériel : Parc VTT
Réserve salle des sports
Matériel de bricolage

Extérieur : Jardin sauvage, coulée verte, Montagne de Reims, Reims, ...

Locomotion : Véhicules
A pied, possibilité d'être accompagné par les ânes
A vtt

Les partenaires financiers sont la DRJSCS, la DDCSPP, la CAF, les familles, la mairie de Sillery et des communes avoisinantes.

3/ LE PUBLIC ACCUEILLI

Nous accueillons des enfants de 3 à 11 ans qui constituent un public mixte (filles et garçons). Ils sont issus pour la majorité d'un milieu rural et de milieux sociaux mixtes.

L'accueil de loisirs du mercredi peut accueillir jusqu'à 50 enfants. (20 enfants de 3/5 ans et 30 enfants de 6/11 ans)

Les enfants doivent être équipés d'une tenue sportive, de bottes et de k-ways chaque mercredi.

4/ L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe se compose d'une directrice, Mme Angélique POTIER, et de plusieurs animateurs diplômés en fonction des effectifs.

5/ CONSTAT, EVALUATION ET EVOLUTION DU PROJET

Le service à la population de la mairie de Sillery, en collaboration avec le CCAS a mis en place un Projet Educatif Territorial qui prend largement en compte les rythmes de vie de l'enfant.

Nous sommes convaincus que les enfants ont des rythmes de vie trop intensifs et qu'il importe de ne pas les surcharger. Nous souhaitons combattre les excès de la société de consommation (Trop vite, Trop d'activités, Trop de tout...) qui ne sont pas favorables à l'équilibre de l'enfant.

Pour cela, nous nous efforçons de laisser à l'enfant des temps libres pendant lesquels il aura une autonomie de choix, il peut ne rien faire, être au calme, jouer avec ses copains, inventer, raconter une histoire. Il peut aussi être plus actif, aller dessiner, faire un jeu de société, une activité manuelle, de la pâtisserie, jouer dans la cour...

Notre conviction est d'autant plus profonde que cet accueil de loisirs du mercredi est mis en place juste après l'école le mercredi matin. La journée a déjà été riche en apprentissages, en intervenants et en éveil intellectuel.

La place de l'adulte peut être différente selon les cas : il peut être en situation d'observation, de surveillance, pour réguler les activités, mais il peut aussi être force de proposition d'activités pour amener l'enfant à acquérir un savoir faire par exemple.

Ici, l'aménagement de l'espace est essentiel. Il faut créer des espaces, installer du mobilier, laisser à disposition le matériel nécessaire pour que les enfants puissent être en autonomie surveillée.

Un des enjeux essentiels est de bien communiquer avec les parents afin de leur faire comprendre les enjeux de notre organisation. Souvent, les parents souhaitent que leurs enfants fassent toujours plus d'activités. S'ils demandent à leurs enfants ce qu'ils ont fait dans la journée et que les enfants répondent : « Pas grand chose », ils pourraient ne pas comprendre.

Nous avons constaté que la fermeture de l'accueil de loisirs à 17h était une source de problème pour les parents. En effet, tout au long de l'année précédente, nous avons pu observer que les parents de plusieurs enfants ne parvenaient pas à être à l'heure pour reprendre leurs enfants. Afin de faciliter l'organisation des parents qui travaillent, nous mettons donc en place une garderie de 17h à 18h.

Les années précédentes, nous formions des groupes d'âge afin d'adapter les activités pratiquées aux enfants. Cependant, nous avons constaté que cela ne favorisait pas l'entraide entre les enfants ni la cohésion de groupe. En effet, les enfants avaient tendance à rester « entre eux ». Nous avons donc essayé de mélanger les différents âges et niveaux des enfants pour former les groupes et avons pu observer que les plus grands étaient responsabilisés en aidant les plus petits, que cela créait des liens intergénérationnels et que ce mélange plus hétérogène permettait une meilleure entente entre les enfants. Nous continuerons donc cette année sur ce même principe de mélange des générations.

L'accueil de loisirs des mercredis à Sillery accueille des enfants de 3 à 11 ans sans forcément séparer les âges durant l'après-midi. Un temps de repos est instauré pour les 3-6 ans, un temps de sieste leur sera alors dédié dans une pièce à part.

La commune de Sillery organise régulièrement des manifestations (Campo Festival, Olympiades, Fête de la musique, Sacres du Folklore etc...). Il semble important de faire participer les enfants à la préparation de ces manifestations. D'une part pour les sensibiliser à la dynamique du village, d'autre part pour leur donner le goût du projet. Enfin, leur donner envie de s'y rendre en famille.

II/ OBJECTIFS ET MOYENS

Les critères de réussite et la charte de qualité (cf.annexe 2) du Plan Mercredi sont pris en compte :

- **Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires**

La gouvernance du PEDT et la composition du comité de pilotage devrait nous permettre d'assurer cette complémentarité. Comme évoqué dans le PEDT, les freins sont nombreux.

- **Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap.**

Nous nous attachons à accueillir tous les enfants quelle que soit leur situation, nous prenons notamment en compte le handicap en apportant les aménagements nécessaires et en proposant des activités accessibles.

La tarification de l'accueil de loisirs du mercredi intègre le quotient familial avec une tarification réduite en dessous d'un certain seuil.

La communication auprès des familles est favorisée : Sur le site internet de la commune, un portail d'informations et d'inscriptions permet aux familles d'accéder à toutes les données utiles (règlement intérieur, projet pédagogique, programme, ...).

- **Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec les acteurs.**

Le mot d'ordre donné à l'équipe d'animation est de privilégier les activités « à l'extérieur », pas uniquement pour sortir des bâtiments mais pour partir à la découverte de notre environnement. Plutôt que de créer des activités au sein de l'accueil, nous profitons de la richesse du territoire et de l'existant pour définir le programme d'animation. Pour autant, nous ne pratiquons pas d'activités de consommation payantes mais nous nous appuyons sur notre patrimoine, notre environnement et divers partenariats.

Le jardin pédagogique de la commune par exemple permet une multitude d'activités à chaque saison. On peut semer, planter, récolter, transformer, observer, dessiner, jouer, grimper, ... Aucune limite n'est imposée. Les animaux, ânes et moutons, les arbres, les mares, les ruches sont autant de supports pédagogiques sources d'animations diverses.

La situation privilégiée de notre village (Vesle, Canal, proximité de la Montagne de Reims, coulée verte, ...) nous incite à sortir, explorer notre environnement proche.

Nous allons à la rencontre des acteurs locaux qui, de par leur métier ou leur passion, partagent leurs savoir-faire.

- **Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.**

Le libre choix de l'enfant est au cœur du projet, souvent basé autour du principe « Je choisis une activité culturelle ou sportive ». Notre force sera toutefois de favoriser les activités transversales, inclure par exemple un jeu sportif lors d'une sortie culturelle et inversement.

Les multiples évènements municipaux doivent permettre de finaliser un cycle d'activités.

Par exemple, le spectacle-cabaret organisé pour le Téléthon peut être le moment où les enfants du mercredi proposent la représentation de marionnettes qu'ils auront préparé pendant l'année.

Pour donner plus de corps aux activités et favoriser les cycles, nous souhaitons raisonner en terme de « clubs »: le club pêche, le club spectacle, le club nature, ...

1/ LA VIE EN COLLECTIVITE

| Objectifs Educatifs | Objectifs Pédagogiques | Objectifs Opérationnels | Moyens /outils |
|-----------------------------------|--|--|--|
| Recréer un environnement familial | Respecter les règles d'hygiène de base | Sensibiliser l'enfant à l'hygiène | <ul style="list-style-type: none"> - Explication des règles d'hygiène : comment et pourquoi ? - Jeux autour du lavage des mains - Petites affichettes rigolotes ex (je tire ma chasse d'eau) |
| | Se sentir comme à la maison | Permettre à l'enfant d'évoluer dans un environnement rassurant | <ul style="list-style-type: none"> - Petit déjeuner pris avec les enfants qui arrivent le plus tôt - Chaussons à disposition des enfants - Jeux de société et jouets à disposition des enfants - Télévision, console de jeux vidéo |

| Objectifs Educatifs | Objectifs Pédagogiques | Objectifs Opé. | Moyens /outils |
|---|---|---|--|
| Fixer aux enfants des règles de vie en collectivité | respecter les règles de politesse de base | <p>développer le respect des autres</p> <p>Connaitre les termes de politesse du quotidien (bonjour, merci etc...)</p> | <p>Chansons</p> <p>Exemple donné par les adultes</p> <p>Jeux</p> <p>Attention portée tout au long de la journée au respect de ces règles</p> |
| | <p>Participer au rangement et au nettoyage</p> <p>Respect des lieux</p> | Promouvoir auprès de l'enfant le respect du matériel et de l'hygiène | Faire de la pâtisserie en appliquant les règles d'hygiène |

2/ LES ACTIVITES

| Objectifs Educatifs | Objectifs Pédagogiques | Objectifs Opé. | Moyens /outils |
|---|--|--|---|
| Donner aux enfants l'envie de s'initier et de pratiquer des activités | Jouer librement pendant les temps calmes | Favoriser l'autonomie de l'enfant | - Jouets à disposition - Présentation des différentes occupations disponibles aux nouveaux enfants |
| | Proposer des activités | Permettre aux enfants d'être acteur de leurs activités | Conseil d'enfants Dialogue entre animateurs et enfants Les enfants peuvent donner des idées aux animateurs pour les mercredis à venir |
| | Choisir des activités qui plaisent | Permettre une meilleure implication | Possibilité de choisir ses activités Planning mis à disposition |

3/ L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

| Objectifs Educatifs | Objectifs Pédagogiques | Objectifs Opé. | Moyens /outils |
|--|--|--|---|
| Permettre aux enfants de passer une agréable journée | Proposer des activités variées et de qualité | Permettre aux enfants de s'épanouir dans des loisirs de qualité | Sport, escalade, cirque Art plastique bricolage |
| | Fixer des journées à thèmes | Sensibiliser les enfants aux thèmes d'actualités et de saisons (rentrée vendanges etc....) | Avoir un fil conducteur sur la journée |

| Objectifs Educatifs | Objectifs Pédagogiques | Objectifs Opé. | Moyens /outils |
|---------------------|------------------------|----------------|----------------|
|---------------------|------------------------|----------------|----------------|

| | | | |
|---|---|--|---|
| Savoir s'adapter aux enfants et au contexte | S'adapter aux conditions climatiques | Permettre la réalisation d'activité quel que soit le temps | Prévoir des activités de repli en cas de mauvais temps Toujours protéger les enfants du soleil et des moustiques (lorsque c'est nécessaire) Adapter des activités aux rythmes des saisons |
| | S'adapter au nombre d'enfants | Permettre aux enfants de pratiquer une activité de qualité quelque soit leur nombre. | Prévoir des activités qui peuvent s'adapter à un grand nombre d'enfants Prévoir le matériel suffisant |
| | S'adapter aux différents âges des enfants | Permettre l'épanouissement de l'enfant sur une activité adaptée à son âge | Prévoir des activités ou des jeux qui peuvent se décliner à tous les âges |

III/ LE ROLE DES MEMBRES DE L'EQUIPE

1/ LES MISSIONS GENERALES D'UN ANIMATEUR

L'animateur doit connaître et respecter les consignes de sécurité relatives à chaque activité. Il doit connaître également les consignes de sécurité de chaque bâtiment afin de garantir la sécurité des enfants. Il doit être capable de porter secours et de soigner un enfant.

L'animateur doit être capable de proposer et d'animer des activités adaptées à l'âge et aux besoins de l'enfant et à les aider à la réalisation de leurs projets.

L'animateur doit participer au sein de son équipe à la mise en place du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif

L'animateur doit s'adapter aux rythmes de l'enfant en gérant les différents moments de la journée (temps calme, repas).

2/ COMPETENCES PARTICULIERES DES ANIMATEURS DU MERCREDI

L'animateur doit être capable de prendre un groupe dans sa globalité et sans différenciation d'âges. Il doit également s'adapter au nombre variant des enfants.

Notre accueil de loisirs n'est pas un centre de consommation mais un accueil qui favorise l'utilisation des ressources locales (jardin sauvage, potager etc....). Il doit être capable de s'adapter à son environnement.

3/ LES MISSIONS DU DIRECTEUR

Le Directeur a pour mission de conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Le directeur dirige et encadre son équipe (animateur, personnel de service).

Le directeur a un rôle formateur et d'accompagnateur auprès des stagiaires.

Le directeur a pour mission d'assumer les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion et d'évaluation.

IV/ LES RELATIONS

1/ AVEC LES FAMILLES

Le premier contact avec les familles se fait lors des inscriptions. Elles se déroulent début septembre, à la salle des fêtes de Sillery lors du forum des associations. Les familles sont dirigées vers la directrice pour répondre à leurs questions. Il est aussi possible pour les parents d'inscrire leurs enfants sur le portail famille et de venir prendre des informations à l'espace Irma-Noël.

Ensuite, les animateurs et la directrice sont un lien très important avec les parents chaque début et chaque fin de journée.

2/ AVEC LES ENFANTS

L'animateur doit être force de proposition. Il adapte ses activités à l'âge des enfants et il sait s'adapter quand une activité n'a pas fonctionné.

Il doit organiser son activité de la préparation au rangement et savoir l'encadrer du début à la fin.

Il connaît les différentes consignes de sécurité essentielles au bon déroulement d'une activité.

Il connaît les locaux, les alentours et les enfants dont il s'occupe.

Mais surtout, l'animateur doit savoir entretenir de bonnes relations avec les enfants. Il doit être capable de créer un rapport de confiance avec ceux-ci. Il doit aussi être à l'écoute de leurs besoins, de leurs craintes et de leurs désirs.

3/ ENTRE L'EQUIPE

L'équipe pédagogique devra aussi entretenir une relation de confiance, de partage et d'entraide. L'équipe devra être capable de communiquer ses points forts mais aussi ses points faibles de façon informelle et formelle (réunions).

Les réunions : - Une réunion de départ est faite en amont.

- Des réunions sont prévues avant chaque période scolaire (après les vacances d'été, de la Toussaint, de Noël, de février et de Pâques) afin de préparer et prévoir les plannings des 6 ou 7 mercredis à venir.

- Chaque mercredi soir, les animateurs et la directrice se réunissent afin de faire le bilan et l'évaluation de la journée et de préparer plus en détail le mercredi à venir.

Les réunions sont dirigées par la directrice. Elles consisteront en un échange du directeur vers les animateurs mais aussi des animateurs vers la directrice :

- Récapitulatif de la journée
- Problèmes/Solutions
- Points forts/Points faibles
- A refaire/A ne pas refaire/A revoir
- Evaluation du déroulement de la journée et des activités
- Remarques à faire

Des réunions pourront se dérouler exceptionnellement les autres jours de la semaine en cas de nécessité.

VI/ PROJET DE FONCTIONNEMENT

1/ LA VIE QUOTIDIENNE

A/ L'accueil du matin

- Accueil des enfants de 7h30 à 10h, possibilité de déjeuner jusque 9h. Le principe est de permettre aux enfants de rester au calme et de prendre le temps de se réveiller « comme à la maison » en proposant des activités adaptées : Télévision, jeux de société, dessin, ... Cela passe par un aménagement du lieu d'accueil favorisant les déplacements libres et les activités en autonomie

- Activités de 10h à 12h, les enfants choisissent, la plupart du temps ils ont le choix entre une activité sportive ou une activité culturelle, manuelle, de découverte. (Cf. charte de qualité du plan mercredi).

B/ Le midi

- Repas de 12h à 13h, les activités ne reprenant qu'à 14h, les enfants ont 1h de temps libre. C'est l'occasion pour eux de se reposer avant la reprise des activités. A ce moment, différents moyens de relaxation peuvent être mis en place. On reste sur le modèle d'activités calmes de l'accueil du matin. Pour les plus jeunes, une salle de repos est aménagée pour la sieste.

C/ L'après-midi

- Activités de 14h à 16h30, sur le même modèle que les activités du matin.

- Le goûter vers 16h45.

Dans la mesure du possible, le goûter sera réalisé l'après midi avec les enfants. Il s'agit de varier les goûters, d'une part afin de respecter les besoins de l'enfant mais aussi afin de faire découvrir des saveurs différentes à chaque fois. Les goûters seront préparés en relation avec le thème. Par ce biais, ce sera aussi l'occasion pour les enfants d'apprendre les techniques de base de la pâtisserie. Ils repartiront toujours avec la recette de la confection réalisée afin qu'ils puissent le reproduire chez eux, s'ils le souhaitent.

2/ LES ACTIVITES

Des plannings seront faits en amont pour chaque période scolaire. Les journées seront organisées par thèmes en essayant toujours de se rattacher à l'actualité mais aussi aux différentes manifestations organisées par la commune. Les plannings d'activité seront affichés à l'entrée de la structure et distribués aux parents à chaque début de « période » afin que les parents et leurs enfants soient informés des activités qu'ils vont pratiquer.

Le mercredi à Sillery permet aux enfants de poursuivre leurs loisirs associatifs. En effet, un animateur se charge de faire les navettes pour emmener et venir rechercher les enfants à leurs activités.

Aussi, l'après midi s'articule généralement autour de 3 séances d'animation. Une animation sportive, une animation culturelle/manuelle et une animation culinaire. Les enfants seront alors répartis en trois groupes d'âge mélangés et tourneront sur les trois activités. Quelques fois, il sera possible d'articuler la journée sur une seule activité majeure, lorsque le thème l'exigera (thème des olympiades par exemple).

Il sera possible de ne pas respecter le planning lorsqu'un événement exceptionnel semblera être une occasion de proposer aux enfants une séance

d'animation qui change. Par exemple, lorsqu'un cirque ambulancier vient sur la commune, il peut paraître intéressant de s'y rendre avec les enfants même si cela n'avait pas été prévu préalablement.

3/ UNE JOURNEE TYPE

| | | |
|-----------|----------------------|---|
| 7h30-10h | Garderie -Accueil | Accueil échelonné Activités calmes, aménagement du lieu d'accueil favorisant les déplacements libres et les activités en autonomie |
| 10h-12h | Activités | Activité sportive ou une activité culturelle, manuelle, de découverte. |
| 12h-14h | Repas | Déjeuner Temps calme : sieste, relaxation |
| 14h-16h45 | Activités | Activités programmées en rapport avec les thèmes choisis |
| 16h45-17h | Gouter | Goûter confectionné par les enfants |
| 17h-18h | Garderie | Départ échelonné des enfants, repos, mise à disposition des jouets, jeux de société... Temps libre. |

VII/ EVALUATION

1/ DU PROJET

Pour ce qui est de l'évaluation au sein de l'équipe pédagogique, une petite évaluation des journées passées sera faite chaque mercredi. Une réunion de bilan doit être prévue à chaque fin de « période ». Enfin, une réunion de fin d'année sera réalisée avec l'équipe pédagogique pour faire le point de l'année écoulée et proposer des améliorations au prochain projet.

Concernant l'évaluation par les enfants et les parents, une enquête sera réalisée auprès d'eux en fin d'année afin de noter les dysfonctionnements, les propositions apportées par la famille.

2/ DE L'EQUIPE

Les animateurs en stage pratique de BAFA qui pourront être intégrés à l'équipe au cours de l'année feront l'objet d'une évaluation par la directrice. Une grille d'évaluation (cf. Annexe 1) servira d'outil pour cette évaluation. Cette dernière leur

sera présentée avant leur stage. Un premier bilan sera effectué avec le stagiaire pendant son stage puis après.

Chaque animateur fera aussi l'objet d'une évaluation par le directeur, par le biais de la même grille d'évaluation que les stagiaires. En effet, les animateurs doivent pouvoir voir leur progression et apporter des améliorations à leur pratiques.

ANNEXE 3A : GRILLE D'ÉVALUATION

Degrés d'acquisition pour le stagiaire :

- 1 = Je mets en pratique
- 2 = Je connais
- 3 = J'en ai entendu parler
- 4 = Je ne suis pas au point

Degrés d'acquisition pour le directeur :

- 1 = Il met en pratique
- 2 = Il connaît
- 3 = Il a entendu parler
- 4 = Il n'est pas au point

| SAVOIRS | Le stagiaire | | | Le directeur | | |
|------------------------------------|--------------|-----------|-----------|--------------|-----------|-----------|
| | Période 1 | Période 2 | Période 3 | Période 1 | Période 2 | Période 3 |
| CONNAISSANCE DE LA REGLEMENTATION | | | | | | |
| - Sécurité | | | | | | |
| - Encadrement | | | | | | |
| - Déplacements | | | | | | |
| CONNAISSANCE DE L'ENFANT | | | | | | |
| - Ses besoins | | | | | | |
| - Ses possibilités physiques | | | | | | |
| - Ses possibilités intellectuelles | | | | | | |
| - Son rythme | | | | | | |
| CONNAISSANCE DE L'ACCEUIL | | | | | | |
| - Les lieux | | | | | | |
| - Les enfants | | | | | | |
| CONNAISSANCE DU PROJET PEDAGOGIQUE | | | | | | |

| | | | | | | |
|--|---------------------|-----------|-----------|---------------------|-----------|-----------|
| - S'adapter aux conditions climatiques | | | | | | |
| - Prendre du temps pour la préparation | | | | | | |
| | Le stagiaire | | | Le directeur | | |
| SAVOIRS-ETRE | Période 1 | Période 2 | Période 3 | Période 1 | Période 2 | Période 3 |
| ETRE UN ADULTE REFERENT | | | | | | |
| - Attitude appropriée | | | | | | |
| - Tenue vestimentaire adaptée | | | | | | |
| - Langage adapté | | | | | | |
| - Cohérence dans les attitudes | | | | | | |
| - Respect des règles | | | | | | |
| - Respect des personnes | | | | | | |
| ETRE REACTIF ET A L'ECOUTE | | | | | | |
| - S'adapter aux différentes situations | | | | | | |
| - Prise de recul | | | | | | |
| - Savoir se remettre en question | | | | | | |
| - Etre force de proposition | | | | | | |
| COMMUNIQUER, INFORMER, S'INFORMER | | | | | | |
| - Communiquer avec les enfants | | | | | | |
| - Partager /Echange au sein de l'équipe | | | | | | |
| - Communiquer avec les familles | | | | | | |

| SAVOIRS-FAIRE | Le stagiaire | | | Le directeur | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Période 1 | Période 2 | Période 3 | Période 1 | Période 2 | Période 3 |
| PROPOSER DES ACTIVITES EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS | | | | | | |
| - Proposer des activités en rapport avec les thèmes | | | | | | |
| - Proposer des thèmes | | | | | | |
| - Proposer des activités qui favorisent le <<comme à la maison>> | | | | | | |
| - Respecter les règles d'hygiène pendant les activités | | | | | | |
| ENCADRER UN GROUPE D'ENFANTS | | | | | | |
| - S'adapter aux âges et aux effectifs | | | | | | |
| - Savoir prendre en charge un groupe dans sa globalité | | | | | | |
| - Savoir gérer les conflits au sein d'un groupe d'enfants | | | | | | |
| PREPARER UNE ANIMATION | | | | | | |
| - Adapter au milieu/public/règles de sécurité | | | | | | |
| - Réaliser des activités qui se corrént avec les saisons | | | | | | |
| - Préparer le matériel | | | | | | |
| TERMINER UNE ACTIVITE | | | | | | |
| - Savoir gérer son temps | | | | | | |
| - Evaluer l'animation/analyse critique | | | | | | |
| - Restituer à l'équipe un bilan de l'animation | | | | | | |
| ANIMER | | | | | | |
| - Donner du sens à l'activité | | | | | | |
| - Transmettre les consignes | | | | | | |
| - Veiller aux règles de sécurité | | | | | | |
| - S'adapter aux imprévus (environnement, public...) | | | | | | |
| S'INVESTIR DANS L'ACCEUIL | | | | | | |
| - Construire une relation de qualité avec les enfants | | | | | | |
| - S'intégrer à l'équipe pédagogique | | | | | | |
| - Savoir dialoguer | | | | | | |

ANNEXE 3B - Charte de qualité du Plan Mercredi

PLAN MERCREDI

CHARTRE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine: la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

- 1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**
 - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
 - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
 - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
 - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**

ANNEXE 3C - Programme Accueil de loisirs du mercredi



C.C.A.S
Service à la population

Sillery

2020/2021

ACCUEIL DE LOISIRS

LE MERCREDI

DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020
AU MERCREDI 30 JUIN 2021

POUR VACANCES SCOLAIRES

Lieu : Espace Irma Noël

Garderie de 7h30 à 9h et de 17h à 18h
Accueil décalé de 9h à 10h
Accueil de loisirs de 10h à 12h et de 14h à 17h
Repas de 12h à 14h
Goûter à 16h30 (fourms)
Départ à 17h accueil des parents

Inscription : - à l'année
- au mercredi

L'accueil du mercredi ne fonctionne pas pendant les vacances.



3 ANS
11 ANS

50
PLAGE



**MUTUALISATION DU TEMPS
DU MERCREDI AVEC LES
ASSOCIATIONS**

Les familles qui le souhaitent pourront inscrire leurs enfants dans une activité animée organisée par une association du village. L'équipe d'animatrices accueillera l'enfant sur le site de l'activité et les recherchera.



3-11 ans

Les activités : sportives, culturelles, manuelles, culinaires, nature.
Il faut impérativement que les enfants soient équipés d'une tenue sportive, de baskets, de vêtements de pluie chaque mercredi.



INSCRIPTIONS
Exclusivement par internet
Rendez-vous sur sillery.fr
Espace 'Petit Familias'

À partir de la 1ère quinzaine d'août sous réserve d'avoir transmis le formulaire de consentement.

| | Sillery | | | Extérieur | |
|-------------------|------------------|------------------|---------|-----------|---------|
| | CAF | | MSA | CAF | MSA |
| | Tarif : 0€ à 100 | Tarif : 0€ à 500 | MSA | CAF | MSA |
| Semi-journa | 1,00 € | 7,00 € | 9,00 € | 7,00 € | 11,00 € |
| Journée complètes | 7,00 € | 4,00 € | 11,00 € | 10,00 € | 24,00 € |
| Repas | 1,00 € | 4,00 € | 4,00 € | 1,00 € | 4,00 € |
| Contact | 7,00 € | 7,00 € | 7,00 € | 7,00 € | 7,00 € |

03.20.24.04
Facture envoyée par le trésorier de l'ASBL

Questions diverses
inscriptions.Sillery.fr ou 03.20.49.58.45

Coordonnées Sillery
Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10h30 à 12h00 et de 16h00 à 17h30
Téléphone: 03.20.24.04 - 03.20.49.58.45

Document édité par la Mairie de Sillery - Service à la Population - Place de la mairie - 51500 SILLERY

ANNEXE 4 - PROGRAMME ACCUEIL DE LOISIRS D'HIVER



ACCUEIL DE LOISIRS HIVER 2021

DU 22 FÉVRIER AU 5 MARS

SOUS RÉSERVE DES MESURES SANITAIRES À VENIR



ESPACE IRMA NOËL
2 rue de la halle 51500 Sillery
de 7h30 à 18h

LES GROUPES SERONT EFFECTUÉS PAR CLASSE

NOTRE PROJET S'ARTICULE AUTOUR DE PLUSIEURS AXES

- Permettre aux jeunes de passer un agréable séjour dans la structure.
- Leur donner envie de s'initier et de pratiquer des activités.
- Leur donner la parole pour organiser leurs vacances, les rendre acteurs.
- Les rendre autonomes et citoyens.
- Leur permettre de se reposer de la vie scolaire.
- Vivre en groupe et partager.
- Découvrir la vie en collectivité.
- Développer la confiance en soi.
- Favoriser le bien-être.
- Accroître ses compétences.
- Permettre aux enfants de s'émanciper.
- De grandir au sein d'un groupe.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

En cohérence avec le protocole sanitaire

- ▶ 7h30/9h **GARDERIE DU MATIN**
Prise de température à l'arrivée. Accueil par classe. Possibilité de prendre son petit déjeuner.
- ▶ 9h/10h **ACTIVITÉS D'ACCUEIL PAR CLASSE**
Jeux de sociétés, Origami, Dessin, lecture, constructions...
- ▶ 10h/12h **ACTIVITÉS PAR CLASSE**
Fabrication de nichoirs, réalisation de jeux en bois, construction et initiation au jeu d'échecs.
- ▶ 12h/14h **REPAS ET TEMPS CALME**
- ▶ 14h/16h45 **ACTIVITÉS PAR CLASSE**
Pâtisserie, randonnée, arts plastiques, bricolages, vidéo, activités nature au Jardin sauvage...
- ▶ 16h45/17h **GOÛTER**
- ▶ 17h/18h **GARDERIE DU SOIR**

INSCRIPTIONS ▶

INSCRIPTIONS

Exclusivement sur sillery.fr
Uniquement à la semaine

Du lundi 1er février 2021
au vendredi 12 février 2021

Pour les habitants de Sillery
et enfants scolarisés à Sillery

TARIFS

Sillery

| Placés Limités | CAF | | MSA |
|--------------------|----------------------|----------------------|---------|
| | Tarif 1, GF 4 500 | Tarif 2, GF 2 500 | |
| Semaine avec repas | 48,00 € | 55,00 € | 18,00 € |
| Semaine sans repas | 28,00 € | 35,00 € | 8,00 € |
| Partaria Mairie | 2,00 € | 2,00 € | 2,00 € |
| Partaria Soc | 1,00 € | 1,00 € | 1,00 € |



ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Les groupes sont organisés par classe
L'enfant doit être déjà scolarisé

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- 1 directeur pour la coordination
- 1 animateur pour 8 enfants
- 1 référent sanitaire

AFFAIRES OBLIGATOIRES dès le premier jour

- Tenue de sport
- Paire de baskets
- Paire de bottes

Le tout dans un sac

Sillery.fr

Pensez à créer
votre compte famille
si ce n'est pas encore fait.

RÈGLEMENT

Facture envoyée par la trésorière de Reims

QUESTIONS DIVERSES

carline.chatillon@sillery.fr ou 33.26.4950.49

OUVERTURE MAIRIE DE SILLERY

Les lundis, mardis, mercredis et vendredis
de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

ÉDITION Mairie de Sillery

Service à la Population
Place de la mairie - 51500 SILLERY

NOS PARTENAIRES



Tous nos séjours sont agréés, une attestation
peut donc vous être délivrée ; elle vous
permettra de demander une aide financière
auprès de certains organismes, des
comités d'entreprise etc...

Cheques vacances : les chèques
vacances sont acceptés en règlement
partiel ou total.

Le CCAS de Sillery est à
votre disposition pour vous
accompagner dans la prise
en charge des vacances de
vos enfants. N'hésitez pas à
contacter la secrétaire de
mairie.

ANNEXE 5 - PROGRAMME ACCUEIL DE LOISIRS DE PRINTEMPS



ACCUEIL DE LOISIRS PRINTEMPS 2021

DU 26 AVRIL AU 7 MAI

SOUS RÉSERVE DES MESURES SANITAIRES À VENIR



ESPACE IRMA NOËL
2 rue de la barre 51500 Sillery
de 7h30 à 18h

**LES GROUPES
SERONT EFFECTUÉS
PAR CLASSE**

**NOTRE PROJET S'ARTICULE
AUTOUR DE PLUSIEURS AXES**

- Permettre aux jeunes de passer un agréable séjour dans la structure.
- Leur donner envie de s'initier et de pratiquer des activités.
- Leur donner la parole pour organiser leurs vacances, les rendre acteurs.
- Les rendre autonomes et citoyens
- Leur permettre de se reposer de la vie scolaire.
- Vivre en groupe et partager.
- Découvrir la vie en collectivité.
- Développer la confiance en soi
- Favoriser le bien-être
- Accroître ses compétences
- Permettre aux enfants de s'épanouir
- De grandir au sein d'un groupe



DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

En cohérence avec le protocole scolaire

▶ 7h30/9h **GARDERIE DU MATIN**
Prise de température à l'arrivée.
Accueil par classe.

▶ 9h/10h **ACTIVITÉS D'ACCUEIL PAR CLASSE**
Jeux de société, Origami, Dessin, lecture,
constructions...

▶ 10h/12h **ACTIVITÉS PAR CLASSE**
Pâtisserie, VTT, randonnée, activités nature, arts
plastiques, jeux de société, canoë, escape game...

▶ 12h/14h **REPAS ET TEMPS CALME**

▶ 14h/16h45 **ACTIVITÉS PAR CLASSE**
Plantation au jardin sauvage, VTT, randonnée nature,
activités physiques et sportives, peinture, photos...

▶ 16h45/17h **GOÛTER**

▶ 17h/18h **GARDERIE DU SOIR**

INSCRIPTIONS ▶

INSCRIPTIONS ▶

Exclusivement sur sillery.fr
Uniquement à la semaine

Du lundi 5 avril 2021
au dimanche 18 avril 2021

Pour les habitants de Sillery
et enfants scolarisés à Sillery

TARIFS ▶

| Places limitées | Sillery | | MSA |
|--------------------|-------------------|-------------------|---------|
| | CAF | | |
| | Tarif 1: OF ≤ 500 | Tarif 2: OF ≥ 501 | |
| Semaine avec repas | 40,00 € | 55,00 € | 75,00 € |
| Semaine sans repas | 23,00 € | 35,00 € | 55,00 € |
| garderie Noon | 2,00 € | 2,00 € | 2,00 € |
| Service Soir | 1,00 € | 1,00 € | 1,00 € |



ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Les groupes sont organisés par classe
Maternelle, CP, CE1, CE2.
L'enfant doit être déjà scolarisé.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- 1 directeur pour la coordination
- 1 animateur pour 8 enfants

AFFAIRES OBLIGATOIRES dès le premier jour :

- tenue de sport
- Faire de baskets
- Faire de bottes
- Casquette
- Gourde

Le tout dans un sac

Sillery.fr

Pensez à créer
votre compte famille
si ce n'est pas encore fait.

RÈGLEMENT

Facture envoyée par la trésorerie de Reims

QUESTIONS DIVERSES

corine.chatillon@sillery.fr ou 03.26.49.50.49

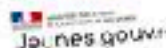
OUVERTURE MAIRIE DE SILLERY

Les lundis, mardis, mercredis et vendredis
de 08h30 à 12h00 et de 16h00 à 17h30

ÉDITION Mairie de Sillery

Service à la Population
Place de la mairie - 51500 SILLERY

NOS PARTENAIRES



Tous nos séjours sont agréés ; une attestation peut donc vous être délivrée ; elle vous permet de demander une aide financière auprès de certains organismes, des amis d'entreprise etc...

Chez nos vacanciers les chèques vacances sont acceptés en règlement par tel ou tel.

Le UAS de Sillery est à votre disposition pour vous accompagner dans la prise en charge des vacances de vos enfants. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

ANNEXE 6 - PROGRAMME ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉTÉ



ÉTÉ 2020

Sillery

DU 06 AU 31 JUILLET

Programme des vacances 4-17 ans



À PROPOS

Les conditions sanitaires et le contexte imposent aux gestionnaires pour l'accueil des enfants dans les structures éducatives de développer les habitats... Nous avons dû adapter nos dispositifs pour répondre au mieux à ces règles sanitaires et limiter au maximum le nombre d'accueil en maintenant d'activités au regard de ces normes restrictives.

A ce jour, le protocole en vigueur est celui de l'école, nous ne savons pas s'il sera modifié d'ici l'été dans les prochains jours.

En fait, cela nous oblige à :

- Créer dans la mesure du possible les groupes de groupes, travailler en sous-groupes qui restent rassemblés toute la journée.
- Respecter et faire respecter les gestes barrières (lavage des mains régulier, distanciation sociale, etc.) dans les lieux.
- Faire de chaque séance pour les enfants de 11 ans et plus, deux par la moitié.

C'est donc le protocole qui impose les règles et modes d'organisation, la structure est placée dans les différents dispositifs que vous retrouverez dans le programme.

Merci et très cordiales salutations

ACCUEIL DE LOISIRS

LA RUCHE

DES VACANCES DÉCONNECTÉES, ACTIVES ET ÉDUCATIVES !

4-13 ANS

En projet adapté aux 4/5 ans

Des ateliers en atelier adaptés aux besoins des 4/5 ans qui permet aux enfants d'explorer et vivre en contact la nature familiale tout en développant le jeu de groupe.

Le projet se déroule au regard de la situation sanitaire actuelle et de la situation de la commune, nous avons décidé de privilégier les ateliers de découverte de la nature et de la culture.

Les ateliers de découverte de la nature et de la culture sont adaptés à la situation de la commune et de la situation de la commune.

ATTENTION NOUVEAU LIQUID D'ACCUEIL

POUR 4 ANS ET 4/5 ANS

LIQUID D'ACCUEIL : 4/5 ANS

LIQUID D'ACCUEIL : 4/5 ANS

Des activités par groupes d'âges pour les 4/5 ans

Des ateliers de découverte de la nature et de la culture adaptés à la situation de la commune et de la situation de la commune.

Offre d'activités proposées évolutive selon le protocole sanitaire

SPORTS

Natation, Tennis, Escalade, Bobsleigh, Triathlon, etc.

MANÈGES

Pratique, Pêche, etc.

ARTS

Jeux de société, etc.

ACCUEIL DE LOISIRS

LES ROBINSONS

Missions de l'été pour un camp, à la fois de découverte et de plaisir. Les enfants vivent dans les conditions réelles de la forêt.

Vous venez de la nature et de la forêt, vous venez de la nature et de la forêt, vous venez de la nature et de la forêt.

LIEU D'ACCUEIL

LE JARDIN SAUVAGE

Je découvre la nature pendant mes vacances



De 10h à 12h

Le jardin sauvage

De 10h à 12h

Le jardin sauvage

De 13h à 15h

Le jardin sauvage

De 13h à 15h

Le jardin sauvage



ADOS

LA TRIBU ENGAGÉE



Pour faire de vos vacances un temps actif et solidaire, avec le plaisir de participer à nos

Chantiers de jeunes

opérationnels et des tâches diversifiées (travaux de rénovation, d'entretien dans le village, dans les jardins, etc.) en équipe avec nos autres jeunes engagés.

Ministère peut venir à l'appui (matériel, logement, etc.).

14/16 ANS
8 JUILLET

Uniquement pour les jeunes de Sillery

LIEU D'ACCUEIL
SILLERY

PARENTS

AIDES AUX VACANCES

Tous nos séjours sont agréés.

De nombreux pour deux semaines de location de vos parents de compléter une semaine supplémentaire de leurs vacances. Les services d'été sont offerts.

Déjà en vacances, les séjours vacances sont acceptés également pendant l'été.

Pour les familles, le CCAS de Sillery est à votre disposition pour vous accompagner dans la prise en charge de vos vacances d'été.



Ministère peut venir à l'appui (matériel, logement, etc.).

ADOS

LA TRIBU EN FORMATION

AIDE-ANIMATEUR OU ANIMATEUR

Aide-animateur

24 à 31 ans, être titulaire d'un diplôme de niveau supérieur ou d'un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat.

Les dates de inscription à envoyer à la mairie de Sillery - adresse postale - pour le mail de Sillery.

16 ANS
8 JUILLET

Pour 2 semaines d'engagement - Le CCAS de Sillery offre un logement à Sillery, l'année scolaire.

Animateur

Pour connaître vos engagements dans une formation organisée à Sillery et à l'échelle de la région d'animation de la commune de Sillery.

Qu'est-ce que le BAFA ?

Le BAFA est un diplôme qui permet d'acquiescer à titre professionnel, de façon occasionnelle, des enfants, adolescents ou adultes (collectifs, individuels).

LIEU DE FORMATION
CCAS SILLERY

Conditions d'inscription : voir dans votre CCAS - Mairie de Sillery - pour le formulaire de demande de formation.

17 ANS
12 JUILLET



BAFA / STAGE DE BASE

DU 3 AU 10 JUILLET 2020

Organisé par la Ligue de l'Enseignement en collaboration avec la Commune de Sillery - 328 € (premier week-end sans le logement).

Les villes :

Demander l'adresse Sillery - 0204

Conseil général de la Meuse - 79 € pour les résidents meusiens

BAFA / STAGE DE PERFECTIONNEMENT

DU 15 AU 21 JUILLET 2020

Organisé par la Ligue de l'Enseignement en collaboration avec la Commune de Sillery - 368 € (premier week-end sans le logement).

Les villes :

Demander l'adresse Sillery - 0204

Demander l'inscription à votre CCAS avec le BAFA - Service de la jeunesse - 2 rue des écoles - 51200 Sillery

PARENTS

INSCRIPTIONS



EXCLUSIVEMENT PAR INTERNET

à l'adresse : www.ccas-sillery.fr

- ☑ Du lundi 1 juillet au mardi 18 juillet
- ☑ Du lundi 13 juillet au vendredi 17 juillet
- ☑ Du lundi 18 juillet au vendredi 23 juillet
- ☑ Du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet 2020

Avant toute inscription.

Il est recommandé de créer votre compte sur le portail familles. Pour cela, rendez-vous sur le site www.sillery.fr et cliquez sur la ligne « Inscription au Portail Familial ». Toute la procédure d'inscription y est expliquée.

La région de la Moselle est partenaire de la commune de Sillery. Elle est partenaire de votre commune de résidence.

Jeune et parents d'un enfant

POUR UN ENFANT :

| SCOLAIRE À SILLERY | NON SCOLAIRE À SILLERY | FAMILIALE PLUSIEURS PRIMAIRES | NON SCOLAIRE À SILLERY |
|--|--|---|---|
| de 10 ans à 12 ans de 13 ans à 15 ans | de 12 ans à 20 ans de 21 ans à 25 ans | de 20 ans à 25 ans de 26 ans à 29 ans | de 20 ans à 25 ans de 26 ans à 29 ans |
| Jeunes scolarisés à Sillery ou dans une commune de la région de Sillery. | Jeunes non scolarisés à Sillery ou dans une commune de la région de Sillery. | Jeunes de plus de 20 ans résidant dans une commune de la région de Sillery. | Jeunes de plus de 20 ans résidant dans une commune de la région de Sillery. |

PARENTS

TARIFS

| SÉJOUR | SILLERY | | Autre commune | |
|--------------|----------------------|----------------------|---------------|--------|
| | CAF | HSA | CAF | HSA |
| | 10 à 15 ans > 100 | 16 à 20 ans > 150 | CAF | HSA |
| SCOLAIRE | ✓ | 1800 € | 1400 € | 1000 € |
| | ✓ | 2200 € | 1800 € | 1400 € |
| NON SCOLAIRE | ✓ | 2800 € | 2200 € | 1800 € |
| | ✓ | 3200 € | 2600 € | 2200 € |
| PARENTS | ✓ | 1800 € | 1400 € | 1000 € |
| | ✓ | 2200 € | 1800 € | 1400 € |
| PARENTS | Parents Non | 200 € | 200 € | 200 € |
| | Parents Non | 200 € | 200 € | 200 € |
| | Parents Non | 200 € | 200 € | 200 € |

Montants des tarifs de la commune de Sillery - Service de la jeunesse - 2 rue des écoles - 51200 Sillery

PARTENAIRES

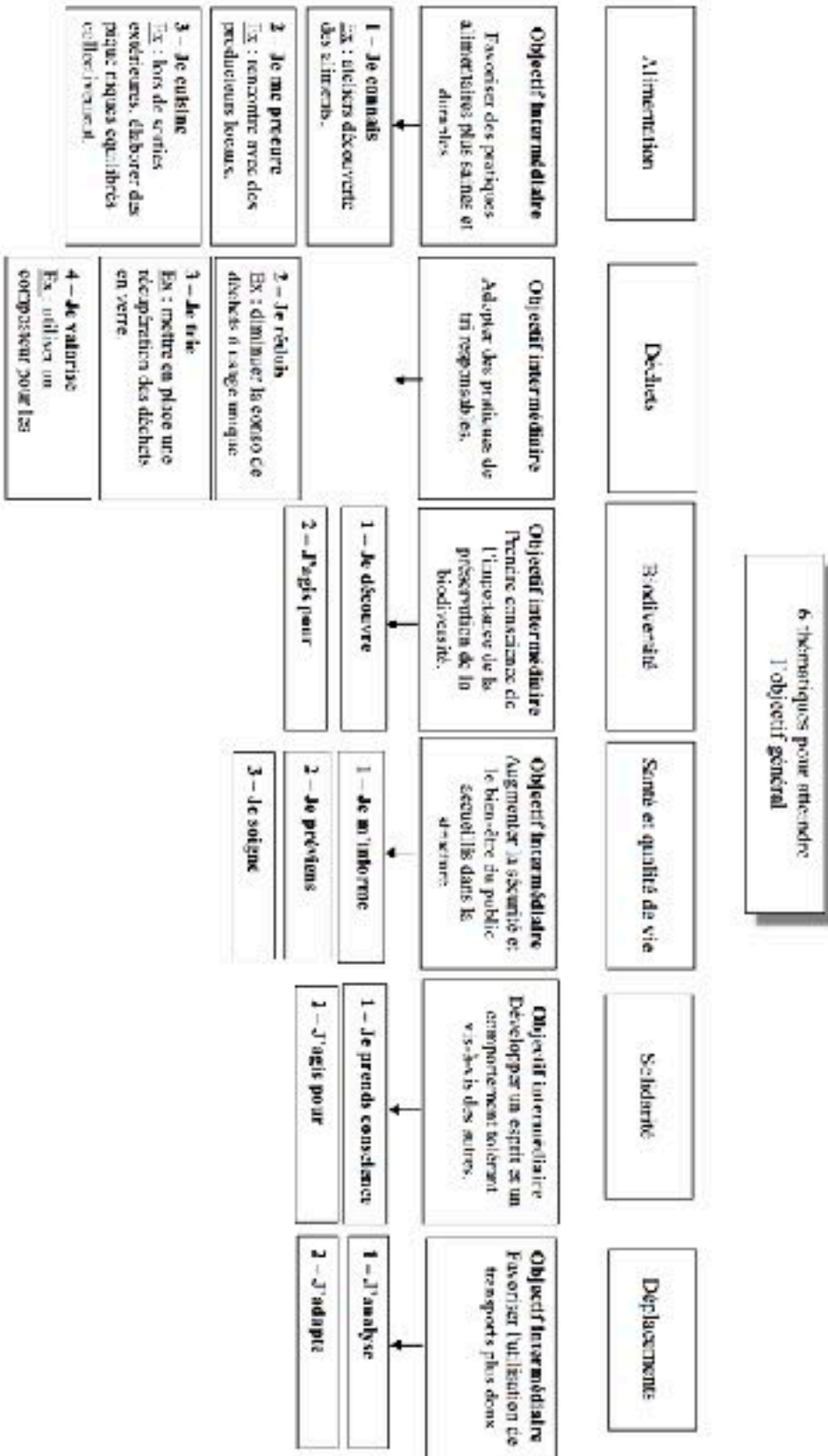


ANNEXE 7

Agenda 21 multi partenarial à visée éducative

Objectif Général : Transmettre et développer un comportement éco-responsable et éco-citoyen auprès du jeune public sillerotin.

Objectifs et actions : explicitations



Je vais donc vous présenter les objectifs à atteindre par les différents acteurs. Pour des raisons d'échéances liées à la formation, sur les cinq thématiques dégagées précédemment, deux d'entre elles seront développées en détails dans ce dossier.

De plus, il me semble important de préciser avant toute chose, qu'en fonction des thématiques abordées et des objectifs à atteindre, l'implication des différents acteurs ne sera pas forcément la même pour tous, voire inexistante.

Objectif général : Permettre à chaque acteur éducatif de développer et de transmettre un comportement éco-responsable et éco-citoyen auprès de ses publics.

Le but principal pour les différents acteurs éducatifs du territoire est d'amener les enfants de 3 à 11 ans avec lesquels ils interviennent, à adopter un comportement éco-responsable et éco-citoyen sur le long terme, en travaillant sur les différents enjeux liés au développement durable. Cela passe par une harmonisation des pratiques et des discours, provenant de chacun des acteurs, pour favoriser la pertinence du message à transmettre. Mon rôle est donc de les aider et de les accompagner dans la volonté d'atteindre cet objectif.

Objectif intermédiaire 1 : Chaque acteur éducatif participant au projet sera en mesure de favoriser des pratiques alimentaires saines et durables dans le cadre de ses activités et de leur vie quotidienne.

Sur le thème de l'alimentation, il s'agit, pour les acteurs éducatifs, de comprendre les enjeux d'une bonne pratique alimentaire et ainsi, de pouvoir intervenir sur leur public en les éduquant à une alimentation plus saine et durable.

•Les enjeux liés à l'alimentation :

Aujourd'hui, il faut savoir que les formes de quête de nourriture ont bien changé. La production disponible par habitant de la planète a largement augmenté. Elle est actuellement de 2790 kcal/jour par individu selon la Food and Agriculture Organization. Sachant que les besoins journaliers varient de 2150 à 2400 kcal selon les personnes, on pourrait penser que la faim dans le monde est une histoire ancienne. Pourtant, la FAO estime que près d'un milliard d'individus souffrent de la faim dans le monde actuellement.

On peut évoquer l'inégalité de la production à travers le monde, mais également les importantes quantités d'aliments détruites chaque année par les pays surproducteurs. On dénombre par ailleurs plus d'un milliard d'individus présentant un problème de surpoids, dont au moins 300 millions sont considérés comme obèses.

Paradoxalement, la faim et l'obésité cohabitent souvent dans les mêmes pays. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé, l'obésité est aujourd'hui un véritable fléau mondial. La France n'échappe pas à ce phénomène puisque 20 millions de personnes sont en situation de surpoids et plus de 6 millions sont obèses. Environ 15% des adolescents des adolescents entre 12 et 19 ans ont un surpoids. Ces kilos superflus constituent une véritable menace pour la santé.

Il est donc nécessaire de porter une attention particulière à la quantité d'aliments ingérée, mais également à leur valeur nutritionnelle. Une alimentation variée et de qualité est en effet un facteur d'équilibre et de bonne santé. Le Programme National Nutrition Santé conseille par exemple de manger au moins cinq fruits et légumes par jour. Par ailleurs, les produits frais, peu ou pas transformés, préservent de façon optimale les qualités nutritionnelles des matières premières. A

l'inverse, la transformation industrielle des produits entraîne parfois la perte des nutriments et de fibres facilitant la digestion et la satiété. Elle entraîne également des apports excessifs en sel, sucre, matières grasses et produits chimiques (additifs, colorants, arômes, conservateurs).

Parallèlement, il faut prendre conscience que la pression publicitaire contribue au phénomène de sur-consommation actuel et s'adresse de plus en plus directement aux enfants. Cette profusion d'aliments et d'enjeux nous met face à notre responsabilité de consommateur : le choix existe et il est tout à fait envisageable de s'alimenter et de consommer mieux.

C'est pour ces différentes raisons qu'il semble aujourd'hui nécessaire de sensibiliser les différents acteurs à la notion d'alimentation.

Objectif opérationnel 1 : Chaque acteur participera à des actions de sensibilisation et aura acquis les connaissances nécessaires pour optimiser des pratiques alimentaires plus saines.

- Action 1 : Réunion de sensibilisation auprès des acteurs concernés.

Les différents acteurs pouvant intervenir sur les pratiques alimentaires auprès des enfants ciblés seront invités à se réunir autour de l'intervention d'une diététicienne. Durant cette intervention, d'une durée d'1h30-2h, la diététicienne aura pour objectif de faire comprendre les différents enjeux liés à l'alimentation aux acteurs présents, en abordant plusieurs points tels que les différents logotypes présents sur les emballages alimentaires, la qualité nutritionnelle des produits, la saisonnalité et l'intérêt des produits locaux, l'équilibre des menus, la sécurité et l'hygiène alimentaire, la notion d'obésité.

Il s'agira également pour la diététicienne d'insister sur l'importance du petit déjeuner et sur l'équilibre des goûters auprès des parents d'élèves.

Partenaires : la Maison de la Nutrition de Reims

Acteurs ciblés : personnel du service à la population, personnel de la restauration scolaire, parents d'élèves, équipes enseignantes des deux écoles, responsables associations et activités sportives du territoire.

Objectif opérationnel 2 : Les écoles et le service à la population seront en mesure de se fournir auprès de producteurs locaux afin de favoriser des pratiques alimentaires plus saines.

- Action 2 : Aller à la rencontre de producteurs locaux.

L'intérêt de cette action consiste, pour les acteurs concernés, à amener les enfants avec lesquels ils interviennent, à mieux connaître et comprendre les différents modes de production des aliments et leur fonctionnement. Cela passe donc par des rencontres auprès de producteurs locaux du département.

L'idée première est donc que tout au long de l'année scolaire, les enseignants des classes de CM1 et CM2 organisent des sorties avec leurs élèves pour rencontrer des agriculteurs locaux travaillant sur des productions diverses et variées.

Dans un deuxième temps, il s'agira également de proposer aux plus jeunes, lors de l'accueil de loisirs des vacances de février et/ou avril, à visiter la ferme de découverte « Les Perrières » à Saint Germain La Ville pour leur faire découvrir une exploitation agricole ainsi que son environnement humain, animal et naturel.

Partenaires : les producteurs locaux contactés, Nicole et Denis LESAINT (propriétaires de la ferme de découverte).

Acteurs ciblés : équipe enseignante de l'école primaire, animateurs de l'accueil de loisirs.

- Action 3 : Introduction de produits locaux et/ou biologiques.

Dans l'idée de cohérence et de transversalité à travers les actions mises en place dans ce projet, le service à la population devra se fournir des produits locaux et/ou biologiques et les utiliser au sein de la structure lors d'ateliers cuisine mais aussi lors de l'organisation de manifestations incluant la distribution de repas auprès d'un public. Le personnel du service étant responsable des activités périscolaires, de l'accueil de loisirs du mercredi, des vacances scolaires, et organisant la plupart des manifestations importantes du territoire, il est le premier acteur à devoir s'impliquer dans cette démarche. De cette manière, il participe également au développement économique du territoire. L'autre étape de cette action consistera à la distribution de fruits de saison, lors des récréations du matin, aux élèves des écoles maternelle et primaire effectuée par les ATSEM et/ou enseignants.

Partenaires : producteurs locaux fournisseurs.

Acteurs ciblés : équipe enseignante des écoles, personnel du service à la population.

Objectif opérationnel 3 : Chaque acteur sera capable de mettre en place des actions et des outils favorisant l'acquisition des connaissances autour de l'alimentation auprès de son public.

- Action 4 : Mise en place d'animations autour de l'alimentation.

La semaine du goût au mois d'octobre de chaque année sera une occasion parmi d'autres pour les acteurs de mettre en place des activités autour de la thématique de l'alimentation auprès des enfants. Ils auront la possibilité de s'appuyer sur l'intervention d'une diététicienne pour les aider dans leur démarche.

L'occasion également de travailler un peu plus sur l'acquisition de connaissances et de compétences liées aux aliments, par la mise en place, par exemple, d'ateliers culinaires et par la création d'outils facilitant l'apprentissage. Et pouvoir, par la suite, évaluer l'efficacité du travail des acteurs auprès de leur public.

Partenaires : la Maison de la Nutrition de Reims

Acteurs ciblés : équipe enseignante des écoles, personnel du service à la population, parents d'élèves bénévoles.

- Action 5 : Elaboration et proposition de repas équilibrés.

L'objectif de cette action est de travailler en partenariat avec les acteurs pouvant influencer sur les pratiques alimentaires du public visé, sur l'élaboration de repas équilibrés lorsqu'il s'agit pour eux de se déplacer en extérieur avec leur public.

De façon précise, les écoles et les associations sportives proscrireont les pique-niques avec sandwich, paquet de chips, brique de jus de fruits et autres lors de sorties sur une journée ou des déplacements en compétition. Il faudra proposer des repas plus sains et équilibrés.

Acteurs ciblés : responsables des associations à caractère sportif, équipes enseignantes des écoles.

Objectif intermédiaire 2 : Chaque acteur éducatif participant au projet sera en mesure d'adopter des pratiques de tri responsables et communes dans le cadre de ses activités et de leur vie quotidienne.

Sur le thème des déchets, l'objectif est de faire comprendre l'impact environnemental et économique d'une mauvaise gestion du tri et donc l'importance d'instaurer une nouvelle organisation facilitant la pratique du tri pour avant tout réduire la production de déchets. Il est donc nécessaire d'adopter une politique cohérente et rigoureuse entre les différents acteurs éducatifs.

•Les enjeux liés aux déchets :

D'après le code de l'environnement (article L.541-1), « est un déchet [...] tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. »

Au cours des vingt dernières années, les déchets solides générés dans les pays industrialisés ont triplé jusqu'à atteindre une moyenne de 450 kilogrammes par personne et par an. A ce rythme, la production mondiale de déchets devrait augmenter de 70% d'ici 2020 et dans les pays développés, qui en sont les plus grands producteurs, cet accroissement pourrait atteindre 200%. L'apparition du plastique et des composantes chimiques et électroniques a complexifié la nature des déchets. Le gisement total de Déchets issus des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) représente en France, environ 15 kg/habitant/an, soit l'équivalent de 141 Tours Eiffel. Il augmente chaque année en moyenne de 3 à 5%.

Ces nouveaux déchets contiennent des éléments toxiques et font peser des risques majeurs sur l'environnement et la santé par la contamination de l'eau, de l'air et des sols. Même lorsqu'ils ne sont pas toxiques, les déchets sont une nuisance par leur accumulation dans la nature, sur les montagnes ou au fond des mers. Il est estimé que les fonds marins européens sont couverts de 540 millions de tonnes de déchets, et que plus de 750 millions de détritrus flottent en surface. En 2010, le recyclage des emballages ménagers a permis en France d'économiser 1,87 millions de tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 334000 fois le Tour de la Terre en voiture.

Le niveau socio-économique des pays et des villes est déterminant : un européen produit en moyenne 600 kg de déchets par an, un américain 700 kg par an et un habitant d'une grande ville d'un pays en développement (PED) 150 kg par an. Or en moyenne, à l'échelle planétaire, seuls 20% des déchets ménagers font l'objet d'un traitement (incinération, mise en décharge ou recyclage). Soit les pays ne disposent pas des systèmes nécessaires (c'est le cas de la majorité des PED) soit la réglementation les contraint à traiter leur déchets à un coût trop élevé. Certains pays opportunistes envoient leurs déchets dans les pays du Sud afin de les traiter à moindre coût, problème que la convention de Bâle (1992) tente de réguler.

Depuis les années 90, le citoyen doit reconsidérer sa poubelle et trier. L'objectif est de recycler. Le marché du recyclage des emballages ménagers réunit 29 pays européens qui ont adopté le « point vert », ainsi que le Canada. En 2010, 64,3% du gisement d'emballages ménagers a été recyclé. En France, la loi du Grenelle Environnement (2009) a fixé à 7% la réduction de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2014. L'Union Européenne a créé une filière de recyclage des pneus et une filière DEEE. Les déchets peuvent également faire l'objet d'une valorisation énergétique, par l'incinération avec récupération d'énergie, ou par la récupération des biogaz résultant de la décomposition des matières organiques. Au-delà de ces pistes, un objectif majeur reste de réduire les quantités de déchets.

La gestion des déchets est un vecteur de sensibilisation au développement durable privilégié pour les collectivités. C'est un défi collectif qui passe par la responsabilité individuelle, le changement de nos habitudes et l'implication des professionnels.

Objectif opérationnel 4 : Chaque acteur participera à des actions de sensibilisation pour une meilleure gestion des déchets dans leur structure.

- Action 6 : Réunion de sensibilisation pour les différents acteurs concernés.

Les différents acteurs seront invités à se réunir autour de l'intervention d'un ambassadeur du Tri d'une durée d'environ 2h visant à expliquer l'intérêt du tri, rappeler les consignes et le devenir des déchets triés, et ce, dans le but de les former et de les sensibiliser au tri et à la prévention des déchets.

Partenaires : Reims Métropole.

Acteurs ciblés : personnel du service à la population, personnel de la restauration scolaire, parents d'élèves, équipes enseignantes des deux écoles, responsables associations et activités sportives et culturelles du territoire.

- Action 7 : Mise en place d'animations autour du tri des déchets.

Les écoles et l'accueil de loisirs mettront en place des animations autour des différents événements liés à la thématique des déchets telles que la semaine européenne de la réduction des déchets du 19 au 27 novembre, la journée nationale de la poubelle et des ordures le 18 mai, et la journée mondiale de l'environnement le 5 juin. Un ambassadeur du Tri viendra également participer à la mise en place de certains ateliers sur ces différentes animations en partenariat avec les écoles.

Dans le cadre scolaire, l'équipe enseignante de l'école primaire organisera une visite dans un centre de Tri de la région avec leur classe.

Partenaires : Reims Métropole.

Acteurs ciblés : Equipe enseignante des écoles, personnel accueil de loisirs (animateurs), personnel service à la population.

Objectif opérationnel 5 : Chaque acteur sera capable de réduire la production de déchets dans leur structure.

- Action 8 : Diminution des consommations de papier.

En école primaire et maternelle, les équipes enseignantes optimiseront l'utilisation du papier en gardant sur plusieurs années les différents cahiers d'activités écrites. Elles optimiseront également la pratique du papier brouillon, utiliseront du papier recyclé. Eviter au maximum les feuilles à coller dans les cahiers et faire écrire les enfants lorsque cela est possible.

Utiliser des classeurs lutins pour y mettre les photocopiés. Les enseignants imprimeront au maximum leurs documents en recto verso.

Le service à la population favorisera également l'utilisation du papier brouillon au sein de la structure lors des ateliers dessins avec les enfants, entre autres. Il mettra en place une gestion informatique des centres de loisirs.

Acteurs ciblés : équipes enseignantes de maternelle et primaire, personnel service à la population

- Action 9 : Réduction des déchets d'emballages et des déchets à usage unique.

En restauration scolaire, les serviettes en papier seront remplacées par des serviettes en tissu, les gobelets en plastique pour le goûter seront remplacés également et l'utilisation des bouteilles en

plastique à chaque repas seront proscrites à l'avantage de cruches. De plus, le personnel de la cantine redonnera les barquettes en plastique utilisées pour les repas au fournisseur pour réduire la production de déchets.

Diminuer l'utilisation d'aluminium lors des ateliers pâtisserie et cuisine en accueil de loisirs.

Utiliser des lunchs box ou autres systèmes de conditionnement écologique lors de déplacements extérieurs pour les piques niques.

Distribuer des boîtes en plastique pour les parents d'élèves afin qu'ils y mettent le goûter de leur enfants à l'intérieur et ainsi éviter les aliments à emballage unique.

Partenaires : fournisseur des repas.

Acteurs ciblés : personnel restauration scolaire, parents d'élèves, équipes enseignantes.

Objectif opérationnel 6 : Chaque acteur optimisera la gestion des déchets dans leur structure par une meilleure organisation du tri.

- Action 10 : Mise en place d'une politique de tri.

Chaque structure sera équipée des différentes poubelles (jaunes et bordeaux) de tri nécessaire à une bonne gestion. Chaque acteur mettra en place une stratégie avec ou sans outils pour favoriser la pratique du tri au sein de sa structure. Ils effectueront eux-mêmes un suivi de leur production de déchets et de l'efficacité de leur stratégie.

Le service à la population mettra en place une récupération des déchets en verre permettant à chaque acteur de pouvoir en profiter et ainsi optimiser encore plus la pratique du tri.

Partenaires : Reims Métropole, TRIVALFER, fournisseur LADEC.

Acteurs ciblés : personnel du service à la population, personnel de la restauration scolaire, parents d'élèves, équipes enseignantes des deux écoles, responsables associations et activités sportives et culturelles du territoire.

Objectif opérationnel 7 : Le personnel de l'école maternelle et celui de la restauration seront capables de valoriser les différents déchets qu'ils produisent dans leur structure.

- Action 11 : Valorisation les déchets fermentescibles.

Un composteur sera mis à disposition du service de la restauration scolaire pour pouvoir y jeter les déchets alimentaires. L'intérêt est de sensibiliser et former les enfants utilisant le service de la restauration scolaire au compostage et de les amener à être autonomes sur cette tâche qui devra être effectuée après chaque repas.

Un autre composteur sera mis à disposition du personnel de l'école maternelle pour leur permettre de rejeter les déchets de leur jardin dans ce dernier. Une distribution de compost sera organisée tous les mois pour tous les habitants de la commune.

Partenaires : Reims Métropole.

Acteurs ciblés : Ecole maternelle, personnel restauration scolaire et animateurs accueil de loisirs.

| Objectif général | Objectifs intermédiaires | Objectifs opérationnels | Actions |
|---|---|---|--|
| Permettre à chaque acteur éducatif de développer et de transmettre un comportement éco-responsable et éco-citoyen auprès de ses public. | Chaque acteur éducatif participant au projet sera en mesure de favoriser des pratiques alimentaires saines et durables dans le cadre de ses activités et de leur vie quotidienne. | Chaque acteur participera à des actions de sensibilisation et aura acquis les connaissances nécessaires pour optimiser des pratiques alimentaires plus saines. | <u>Action 1</u> : Réunion de sensibilisation pour les différents acteurs concernés. |
| | | Les écoles et le service à la population seront en mesure de se fournir auprès de producteurs locaux afin de favoriser des pratiques alimentaires plus saines. | <u>Action 2</u> : Aller à la rencontre de producteurs locaux. <u>Action 3</u> : Introduction de produits locaux et/ou biologiques. |
| | | Chaque acteur sera capable de mettre en place des actions et des outils favorisant l'acquisition des connaissances autour de l'alimentation auprès de son public. | <u>Action 4</u> : Mise en place d'animations autour de l'alimentation. <u>Action 5</u> : Elaboration et proposition de repas équilibrés. |
| | Chaque acteur éducatif participant au projet sera en mesure d'adopter des pratiques de tri responsables et communes dans le cadre de ses activités et de leur vie quotidienne. | Chaque acteur participera à des actions de sensibilisation pour une meilleure gestion des déchets dans leur structure. | <u>Action 6</u> : Réunion de sensibilisation pour les différents acteurs concernés. <u>Action 7</u> : Mise en place d'animations autour du tri des déchets. |
| | | Chaque acteur sera capable de réduire la production de déchets au sein de leur structure. | <u>Action 8</u> : Diminution des consommations de papier. <u>Action 9</u> : Réduction des déchets d'emballages et des déchets à usage unique |
| | | Chaque acteur optimisera la gestion des déchets dans leur structure par une meilleure organisation du tri. | <u>Action 10</u> : Mise en place d'une politique de tri. |
| | | Le personnel de l'école maternelle et celui de la restauration seront capables de valoriser les différents déchets qu'ils produisent dans leur structure. | <u>Action 11</u> : Valorisation des déchets fermentescibles. |

2) Evaluations et indicateurs

Je vais maintenant exposer les différents indicateurs et critères permettant d'évaluer les objectifs opérationnels développés dans le plan d'actions. L'évaluation est en effet une étape incontournable, qu'il convient de ne pas négliger. Elle se réfléchit dès la conception du projet.

| Objectif opérationnel | Critères d'évaluation | Indicateurs | Sources |
|---|--|---|---|
| Chaque acteur participera à des actions de sensibilisation et aura acquis les connaissances nécessaires pour optimiser des pratiques alimentaires plus saines. | Est-ce que tous les acteurs ont participé aux actions de sensibilisation et auront acquis les connaissances nécessaires pour optimiser des pratiques alimentaires plus saines ? | -Nombre de participants à la réunion. - Au moins 1 représentant par structure. - Implication des acteurs lors de la réunion. | -émargement. - questionnaires de satisfaction. - taux de participation. - avis de l'intervenante. |
| Les écoles et le service à la population seront en mesure de se fournir auprès de producteurs locaux afin de favoriser des pratiques alimentaires plus saines. | Est-ce que les acteurs concernés sont en mesure de se fournir auprès de producteurs locaux ? | - Nombre de rencontres avec des producteurs locaux. - Quantité de produits locaux et/ou biologiques introduit. - Nombre d'enfants touchés. - Fréquence de distribution de fruits. | - équipes enseignante et personnel service à la population. - les produits introduits, leur variété et leur origine. |
| Chaque acteur sera capable de mettre en place des actions et des outils favorisant l'acquisition des connaissances autour de l'alimentation auprès de son public. | Est-ce que les acteurs concernés ont été capable de mettre en place des actions et des outils favorisant l'acquisition de connaissances autour de l'alimentation à destination de son public ? | -Nombre d'actions. -Nombre d'outils créés. - Efficacité des outils. - Connaissances acquises. - Qualité des repas élaborés. | - équipes enseignante et personnel service à la population. - questionnaires de connaissances. |
| Chaque acteur participera à des actions de sensibilisation pour une meilleure gestion des déchets dans leur structure. | Est-ce que chaque acteur a participé à des actions de sensibilisation permettant une meilleure gestion des déchets dans leur structure ? | -Nombre de participants à la réunion. - Au moins 1 représentant par structure. - Implication des acteurs lors de la réunion. - Nombre d'animations. - Nombre d'enfants touchés. | -émargement. - questionnaires de satisfaction. - taux de participation. - avis de l'intervenante. - équipe enseignante. - questionnaire enseignants. |

| | | | |
|---|--|---|---|
| Chaque acteur sera capable de réduire la production de déchets au sein de leur structure. | Est-ce que chaque acteur a été capable de réduire sa production de déchets au sein de sa structure ? | <ul style="list-style-type: none"> - 5% de papiers consommés en moins. -10% de bouteilles en plastique consommées en moins. - 10% de gobelets en plastiques utilisés en moins. - Système de conditionnement des aliments. | -factures mairie. |
| Objectif opérationnel | Critères d'évaluation | Indicateurs | Sources |
| Chaque acteur optimisera la gestion des déchets dans leur structure par une meilleure organisation du tri. | Est- ce que chaque acteur a optimisé la gestion des déchets dans sa structure en mettant en place une meilleure organisation ? | <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de structure équipée par au moins 2 bacs (jaune et bordeaux). -Qualité du tri. -Utilisation du système de récupération des déchets en verres. | -suivi de la qualité du tri par les différentes structures. |
| Le personnel de l'école maternelle et celui de la restauration seront capables de valoriser les différents déchets qu'ils produisent dans leur structure. | Est-ce que les acteurs concernés ont été capable de valoriser les différents déchets qu'ils produisent dans leur structure ? | <ul style="list-style-type: none"> -Utilisation des composteurs. -Quantité de déchets compostés. - Quantité de compost distribué. | - suivi effectué par l'équipe de la maternelle et le personnel de la restauration scolaire. |

Fait à Sillery, le 29 avril 2021

Thomas DUBOIS
Maire de SILLERY

